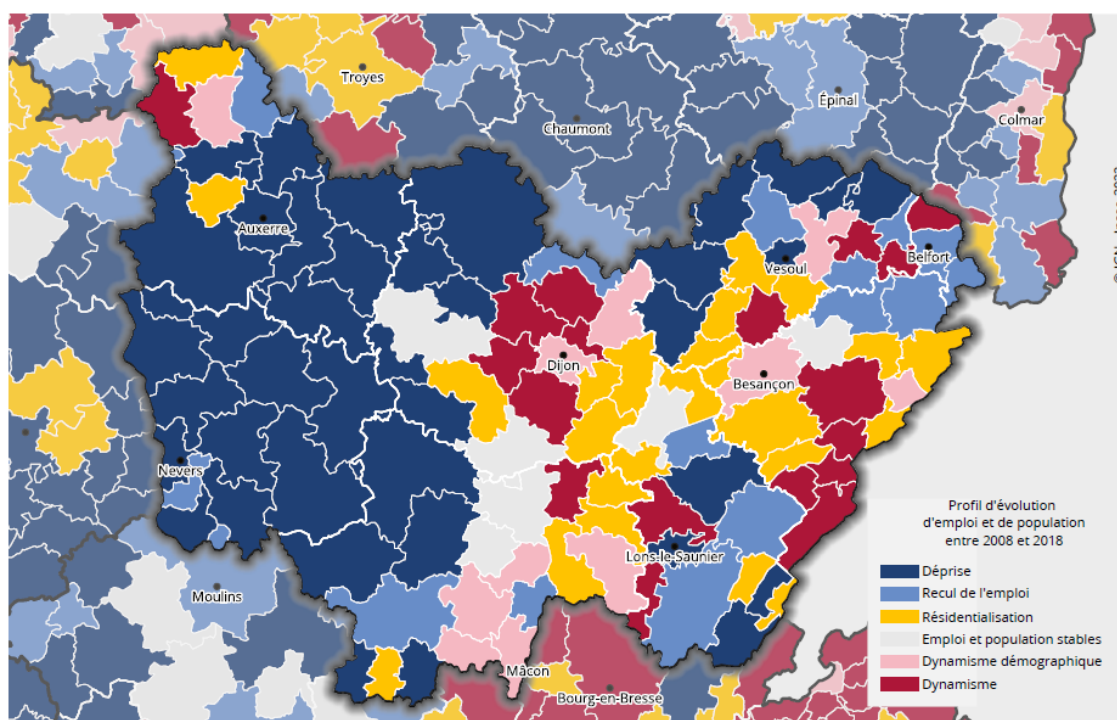


> INFOGRAPHIE DES FRAGILITÉS TERRITORIALES

DANS LES TERRITOIRES DE
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

Coordination

Insee Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi
BP 11997
25020 BESANÇON Cedex

Directeur de la publication

Bertrand Kauffmann

Rédaction en chef

Marie Léger
Yohann Rene

Contributeurs

Jérôme Bolot (Conseil Régional)
Joseph Compérat (Conseil Régional)
Jean Dupin (Insee)
Xavier Monchois (Insee)
Florent Ovieve (Insee)

Contact presse

dr25-communication-externe@insee.fr
06.63.30.50.36

ISSN : 2497 - 4536
© Insee 2022

Avant-propos

Le développement territorial est confronté à de multiples enjeux : vieillissement de la population, transitions écologiques, coût des mobilités, fractures sociales, etc. L'émergence de ces défis touche de façon très variable les territoires. Il serait donc improductif d'avancer des diagnostics généraux pour traiter le cas particulier des fragilités de chaque territoire de Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi cet ouvrage propose une cartographie des fragilités territoriales des intercommunalités.

Il n'existe pas une seule forme de fragilité qui se mesurerait sur une échelle unique, mais une diversité de facteurs qui conduisent à des situations de natures différentes. Le terme de fragilité renvoie dans certains territoires à la pauvreté, à des difficultés d'accès aux services essentiels, à l'éloignement vis-à-vis de l'emploi, mais également à des dynamiques telles que le déclin démographique, l'attrition de la main-d'œuvre ou encore la baisse de l'emploi. Face aux formes multiples des fragilités, ce dossier ne prétend pas à l'exhaustivité : les domaines de la santé, du logement ou de la transition énergétique ne sont par exemple pas analysés.

Les fragilités demeurent relatives. Dans ce dossier, les 113 intercommunalités de la région sont comparées entre elles et non par rapport à une référence absolue que serait la France ou l'Europe. En mesurant précisément ces différences, chaque territoire se donne les moyens de mieux comprendre les dynamiques qui le traversent et surtout de mieux établir l'ordre de ses priorités en termes d'actions publiques, que ce soit dans le domaine du social, de l'accès aux services ou encore de l'accès à l'emploi. Ce dossier constitue ainsi un outil au service de la différenciation territoriale en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce document est constitué de 24 fiches structurées autour de quatre grandes thématiques : la démographie, la population en âge de travailler, l'emploi et les conditions de vie. Chaque fiche, au format d'une page, propose de fournir au lecteur un aperçu rapide et une cartographie d'un critère de fragilité potentielle à l'échelon géographique de l'intercommunalité.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Marie-Guite Dufay
**Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté**

Bertrand Kauffmann
**Directeur régional de l'Insee
Bourgogne-Franche-Comté**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Démographie | 7 |
| Introduction | 9 |
| La densité du territoire est-elle faible ? | 10 |
| Quels sont les territoires en décroissance démographique ? | 11 |
| Le nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes est-il équilibré ? | 12 |
| Les actifs diplômés du supérieur sont-ils suffisamment nombreux sur le territoire ? | 13 |
| La hausse du nombre des diplômés du supérieur est-elle homogène ? | 14 |
| Population en âge de travailler | 15 |
| Introduction | 17 |
| La proportion de la population en âge de travailler est-elle faible ? | 18 |
| La baisse de la population en âge de travailler pénalise-t-elle tous les territoires ? | 19 |
| Le vieillissement de la population en âge de travailler est-il marqué ? | 20 |
| Le renouvellement des actifs est-il assuré ? | 21 |
| Emploi | 23 |
| Introduction | 25 |
| Le nombre d'emplois du territoire est-il suffisant pour occuper tous ses actifs ? | 26 |
| L'évolution de l'emploi est-elle corrélée à celle de la population active occupée ? | 27 |
| L'emploi diminue-t-il fortement dans les territoires ? | 28 |
| Le territoire est-il en déclin démographique et/ou d'emploi ? | 29 |
| Les emplois du territoire sont-ils exposés à la concurrence internationale ? | 30 |
| L'économie liée aux besoins courants de la population est-elle développée ? | 31 |
| Comment le nombre d'emplois de proximité par habitant évolue-t-il ? | 32 |
| Quel est le niveau d'accessibilité aux emplois dans les territoires ? | 33 |
| Conditions de vie | 35 |
| Introduction | 37 |
| La pauvreté monétaire touche-t-elle fortement les habitants du territoire ? | 38 |
| Dans quels territoires les niveaux de vie sont-ils les plus faibles ? | 39 |
| Dans quels territoires se situent les plus grandes disparités de niveaux de vie ? | 40 |
| Le poids des prestations sociales est-il important sur le territoire ? | 41 |
| Le poids des retraites est-il élevé dans les territoires ? | 42 |
| Les habitants sont-ils éloignés des équipements et services rares ? | 43 |
| Quels sont les territoires fortement dépendants de l'usage de la voiture pour aller travailler ? | 44 |
| Annexes | 45 |
| Sources et définitions | 51 |

Démographie



Introduction

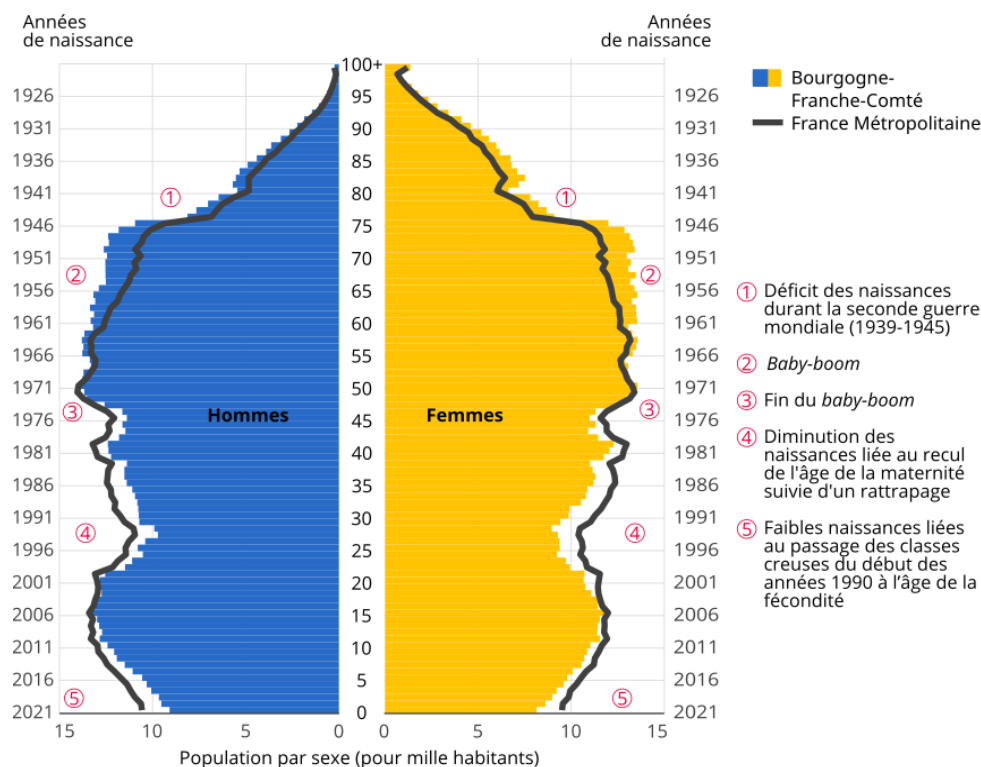
Dans cette partie, les fragilités sont analysées sous l'angle de la démographie. Il est notamment question de densité et d'évolution de la population. La décroissance démographique pour un territoire n'est pas sans conséquence en termes de consommation locale, de vacance des logements et donc d'attractivité. Cette partie traite également de la localisation géographique des jeunes ou encore du niveau des diplômes de la population sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2022, la population de la Bourgogne-Franche-Comté est estimée à 2 785 400 habitants. Elle est en baisse depuis 2015. Les naissances ne compensent plus les décès, le solde naturel est ainsi négatif et ne cesse de se dégrader. Ce déficit naturel figure parmi les plus importants de France métropolitaine. Il n'est plus compensé par le solde migratoire (arrivées - départs), devenu nul depuis quelques années.

La région est celle qui perd le plus d'habitants, en moyenne 5 100 habitants par an depuis 2015. En France métropolitaine, le nombre d'habitants continue à l'inverse de croître (+ 0,3 % par an depuis 2015).

L'avancée en âge des générations nombreuses du *baby-boom*, nées entre 1946 et 1975, se traduit par un vieillissement de la population de plus grande ampleur dans la région qu'en France métropolitaine. En 2018, pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans, 100 sont âgées de 65 ans ou plus dans la région, contre 80 en moyenne nationale.

► Pyramides des âges en 2022



Source : Insee, Estimations de population (données provisoires).

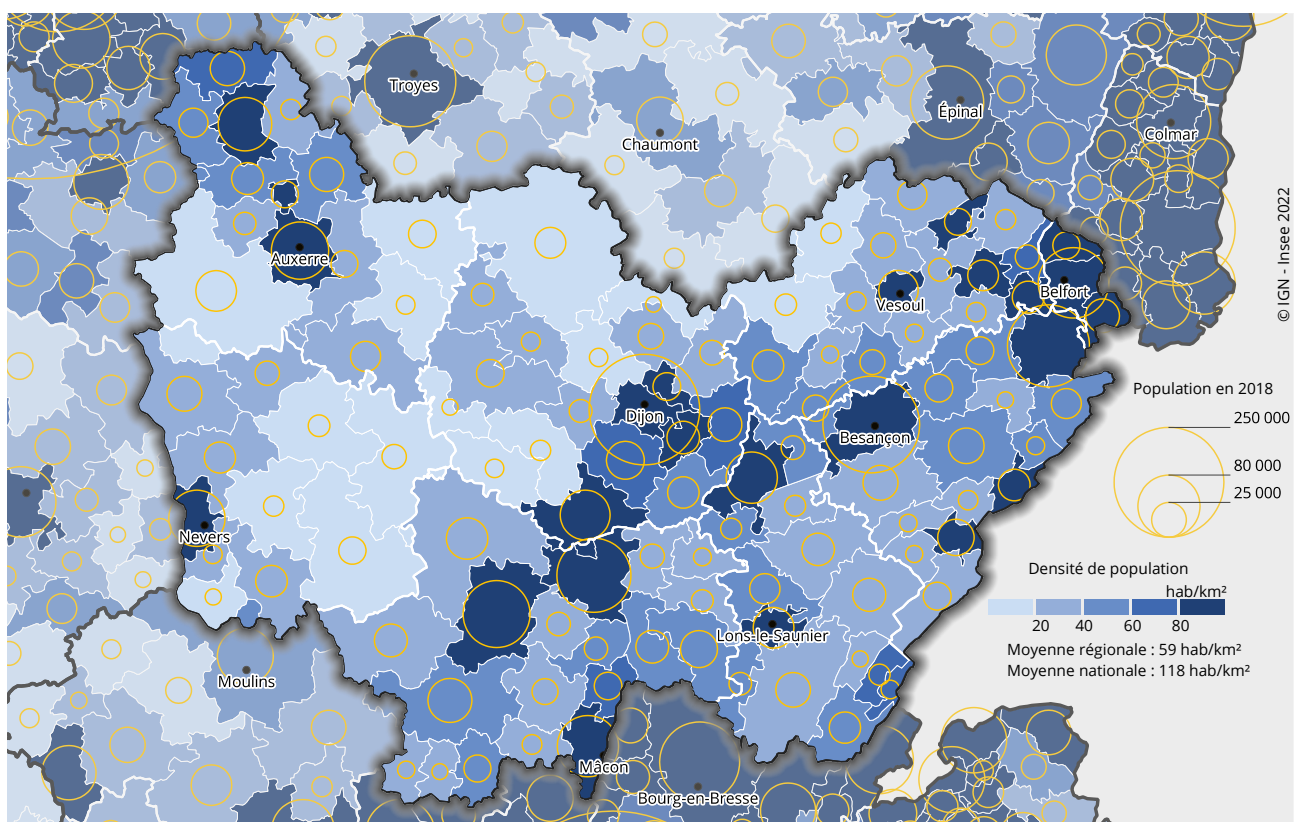
La densité du territoire est-elle faible ?

Excepté la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté est la région métropolitaine où la densité de population est la plus faible. La population régionale n'est pas répartie de façon homogène sur le territoire. Elle varie de 11 habitants au km² dans

la communauté de communes du Pays Châtillonnais à plus de 1 000 à Dijon Métropole. Les différences de densité influent sur l'accessibilité des habitants aux services. Plus la densité de population est faible, plus le risque d'éloignement aux

services et équipements est grand. La densité détermine en partie les dynamiques d'emploi. Celui-ci se concentre dans les espaces les plus denses.

► Population et densité dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee : Recensement de la population 2018.

► Définition

La **densité démographique** est définie par le nombre d'habitants rapporté à la superficie.

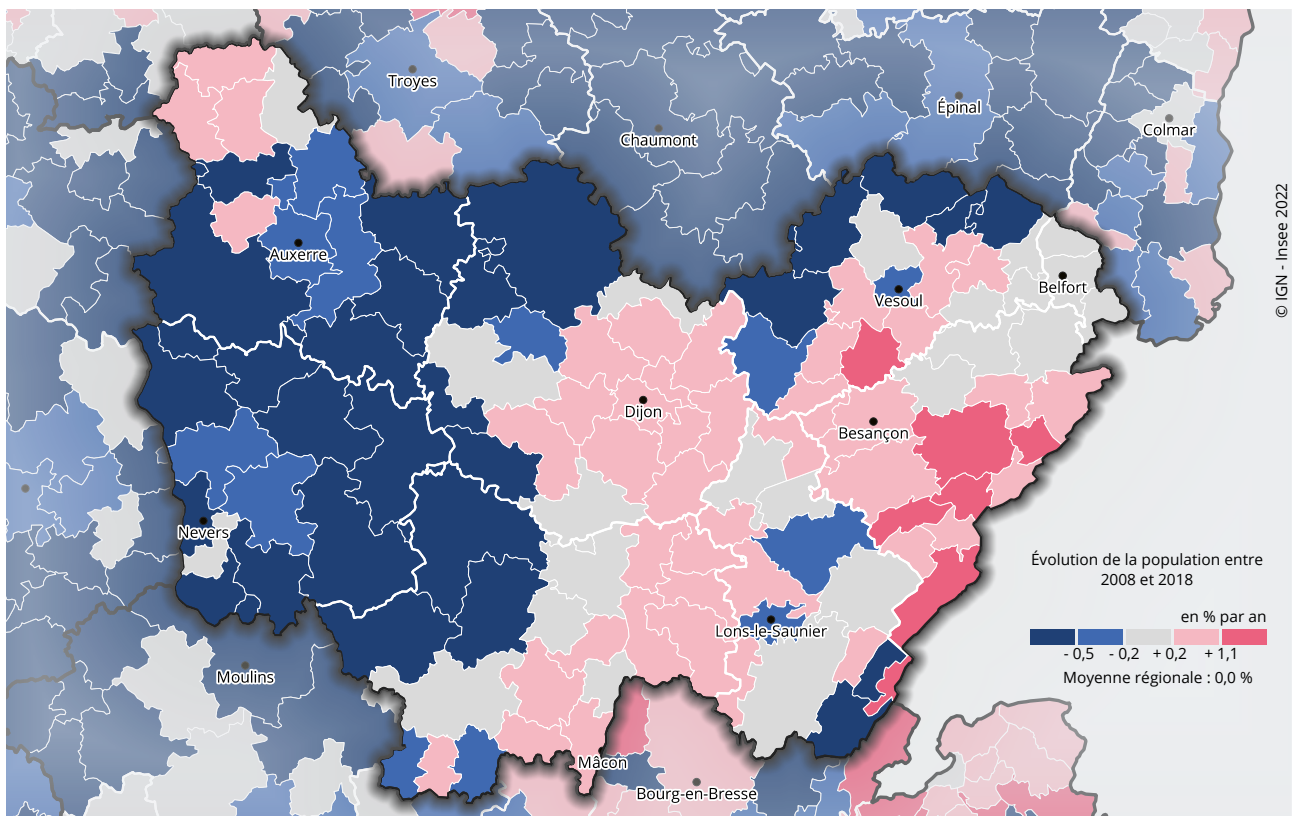
Quels sont les territoires en décroissance démographique ?

La Bourgogne-Franche-Comté est la région métropolitaine la moins dynamique en termes de démographie au cours des dix dernières années. La baisse de population a des effets néfastes sur l'emploi de proximité et la consommation locale. Elle a également des conséquences sur la vacance des logements et l'attractivité des territoires. Dans les espaces les moins densément peuplés et les plus éloignés des pôles d'emploi, la décroissance

démographique est particulièrement marquée. Ainsi, entre 2008 et 2018, la population diminue dans 40 intercommunalités. Elles sont surtout localisées à l'ouest de la région et au nord de la Haute-Saône. Certains territoires industriels sont également confrontés au déclin du nombre d'habitants, à l'image de la communauté de communes du Haut-Jura Saint-Claude dont la baisse de population est la plus forte de la région (- 1,3 %).

À l'opposé, la population progresse dans 50 intercommunalités. En lien avec la périurbanisation, les territoires autour de Dijon et Besançon sont les plus dynamiques. La bande frontalière avec la Suisse bénéficie également d'une croissance démographique, associée aux opportunités d'emplois suisses. La communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs enregistre la plus forte hausse (+ 2,1 % par an).

► Évolution de la population entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

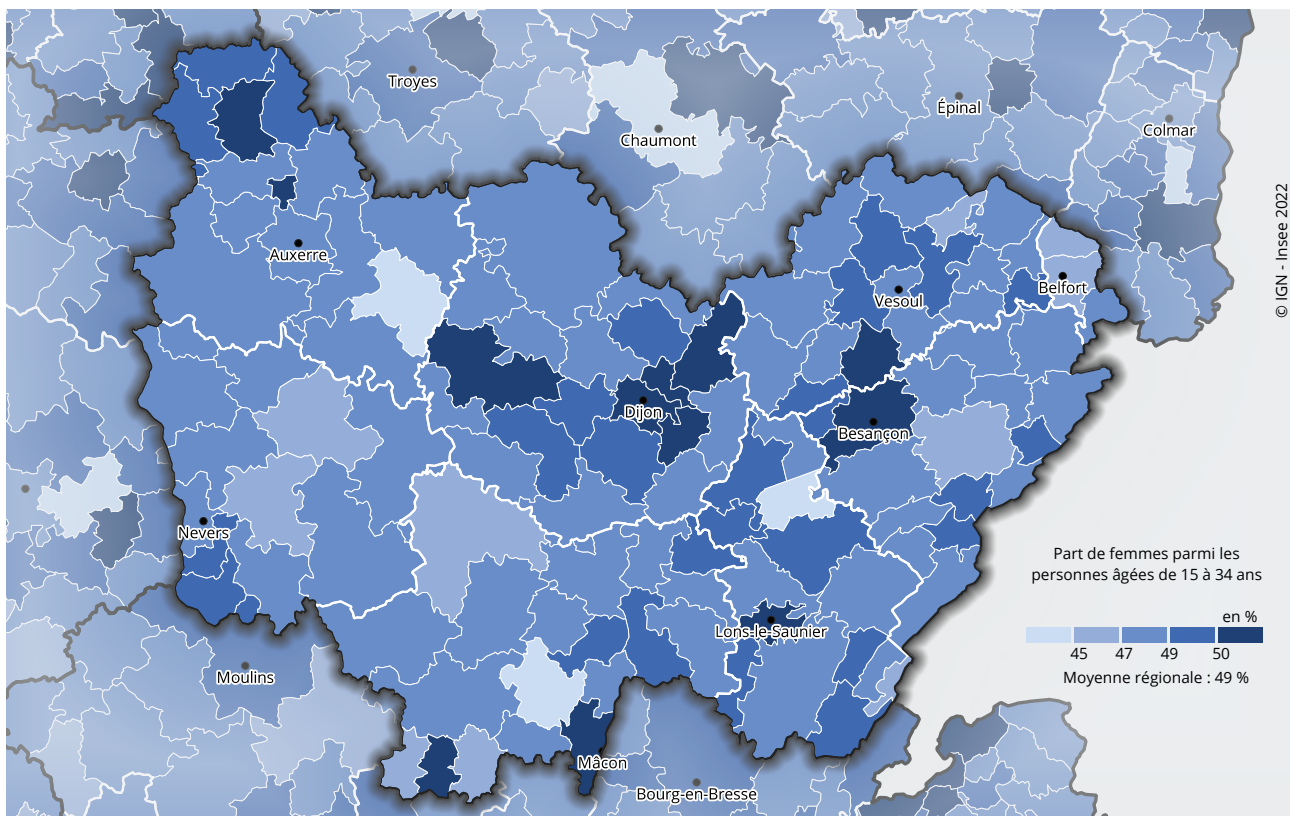
Le nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes est-il équilibré ?

La région compte 297 400 femmes et 311 100 hommes âgés de 15 à 34 ans. Les femmes représentent ainsi 49 % de la population des jeunes. D'un territoire à l'autre, cette proportion n'est pas uniforme. La parité est vérifiée dans 12 intercommunalités sur 113, à l'image du Pays Riolais en Haute-Saône ou encore dans les intercommunalités accueillant des universités comme Dijon et Besançon. À l'opposé, certains territoires ont un

déficit important de jeunes femmes pouvant avoir une incidence sur le renouvellement des générations. Les jeunes femmes sont moins présentes dans quelques intercommunalités ayant une spécificité particulière, comme par exemple les installations militaires. Elles sont aussi généralement moins présentes en milieu rural qu'en périphérie des villes ou des pôles urbains. Ce déséquilibre démographique s'avère important dans

certains territoires isolés. Ainsi, dans la communauté de communes du Clunisois, seuls 43 % des jeunes sont des femmes. Les jeunes femmes réussissent globalement mieux leurs études que leurs homologues masculins. Elles vont avoir tendance à davantage quitter les territoires en déprise afin de trouver un emploi en adéquation avec leur diplôme. De plus, les activités plus féminisées (enseignement, santé, action sociale, etc.) sont souvent implantées en milieu urbain.

► Part de femmes parmi les personnes âgées de 15 à 34 ans dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

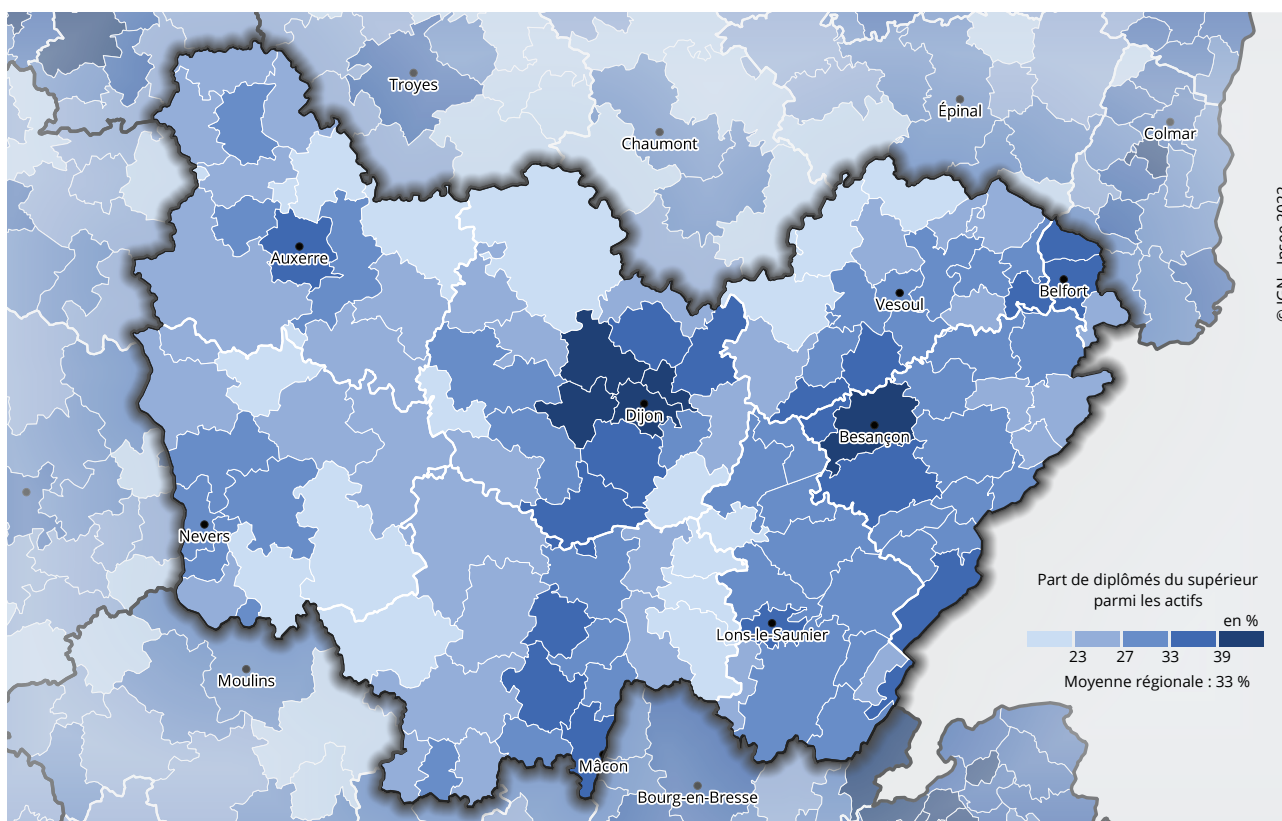
Les actifs diplômés du supérieur sont-ils suffisamment nombreux sur le territoire ?

Les territoires dont la population active est la mieux formée sont les plus dynamiques en termes d'emploi. Les entreprises s'installent plus facilement sur un territoire où la population est plus diplômée, favorisant ainsi la présence d'emplois qualifiés.

Dans la région, un tiers des actifs est diplômé du supérieur. Cette proportion est plus faible dans l'ouest de la région, ainsi que dans un couloir qui s'étend du nord de la Haute-Saône, jusqu'à la Bresse louchannaise. À l'inverse, la part d'actifs diplômés est plus importante dans les grandes

agglomérations, leur périphérie et les territoires industriels. Les actifs diplômés s'installent près des emplois qualifiés ou accessibles aisément. Plus d'un actif sorti des études sur deux est diplômé du supérieur dans la communauté de communes de Norge et Tille, située au nord-est de Dijon.

► Part des actifs diplômés du supérieur dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définition

Les **diplômés du supérieur** sont les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de niveau bac+2.

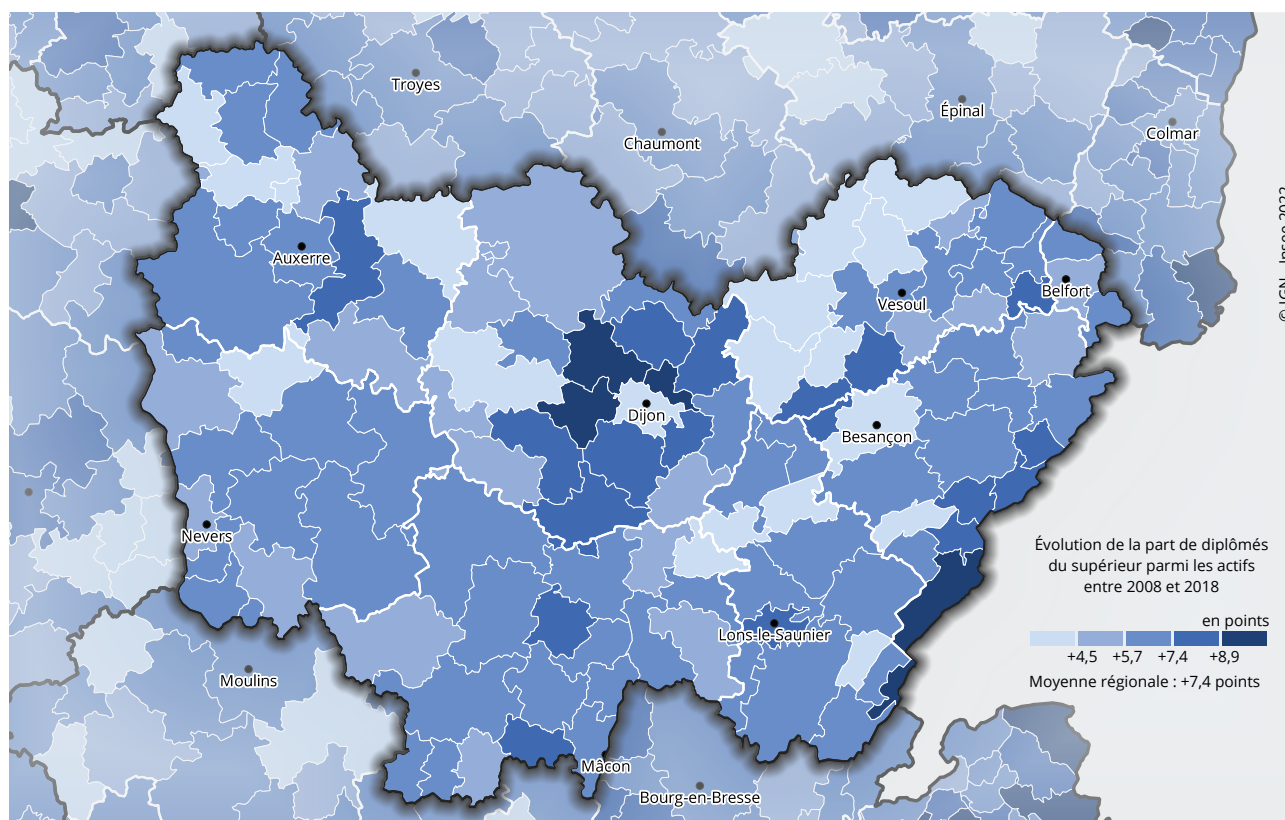
La hausse du nombre des diplômés du supérieur est-elle homogène ?

Une forte augmentation de la part des diplômés du supérieur sur un territoire reflète son attractivité économique ou résidentielle pour les actifs qualifiés, et notamment les cadres. En moyenne dans la région, la part des diplômés du supérieur parmi les actifs a augmenté de 7,4 points entre 2008 et 2018. Certains territoires ont moins bénéficié

de cette dynamique de qualification que d'autres. Elle n'augmente que de 3,3 points dans la communauté de communes des Hauts du Val de Saône. Avec la concentration des services publics et les restructurations industrielles, l'offre d'emploi de cadres se raréfie dans les territoires ruraux. La périphérie dijonnaise est le territoire

qui profite la plus de la dynamique de qualification des actifs. Les intercommunalités de Dijon, Besançon, Belfort concentrent les plus fortes parts de diplômés du supérieur parmi les actifs. Elles connaissent toutefois des évolutions inférieures à la moyenne régionale.

► Évolution de la part de diplômés du supérieur parmi les actifs entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

► Définition

Les **diplômés du supérieur** sont les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de niveau bac+2.

Population en âge de travailler



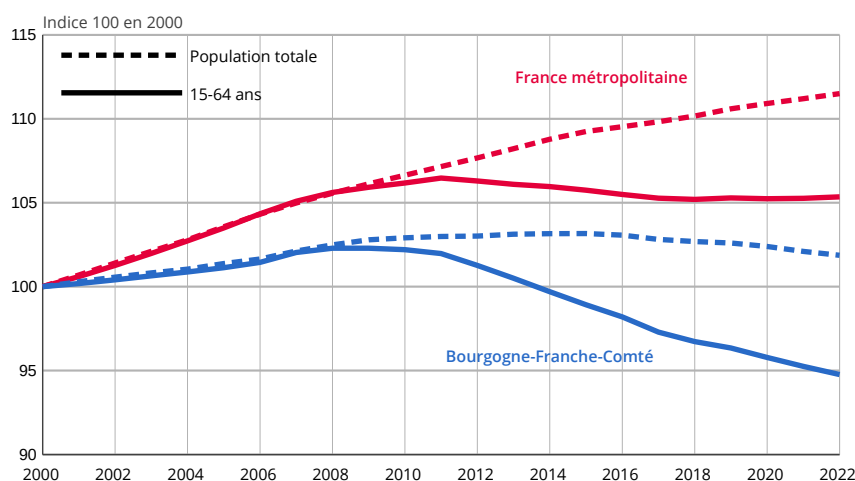
Population en âge de travailler

Introduction

Cette partie aborde la thématique de la population en âge de travailler sous l'angle de quatre fiches. Elle évoque sa localisation sur le territoire, son évolution, son vieillissement et son renouvellement.

Le recul du nombre de personnes en âge de travailler est un phénomène national. Cependant, dans la région, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans décline depuis 2011 alors que celui des 65 ans ou plus progresse. La baisse de la population en âge de travailler s'explique, d'une part, par l'arrivée des premières générations de *baby-boomers* aux âges de la retraite. D'autre part, les jeunes adultes sont de moins en moins nombreux en raison de la baisse de la natalité. L'allongement de la durée des études repousse également l'entrée sur le marché du travail.

► Évolution de la population totale et en âge de travailler depuis 2000



Sources : Insee, Recensement de la population et estimations de population (données provisoires pour 2020, 2021 et 2022).

Population en âge de travailler

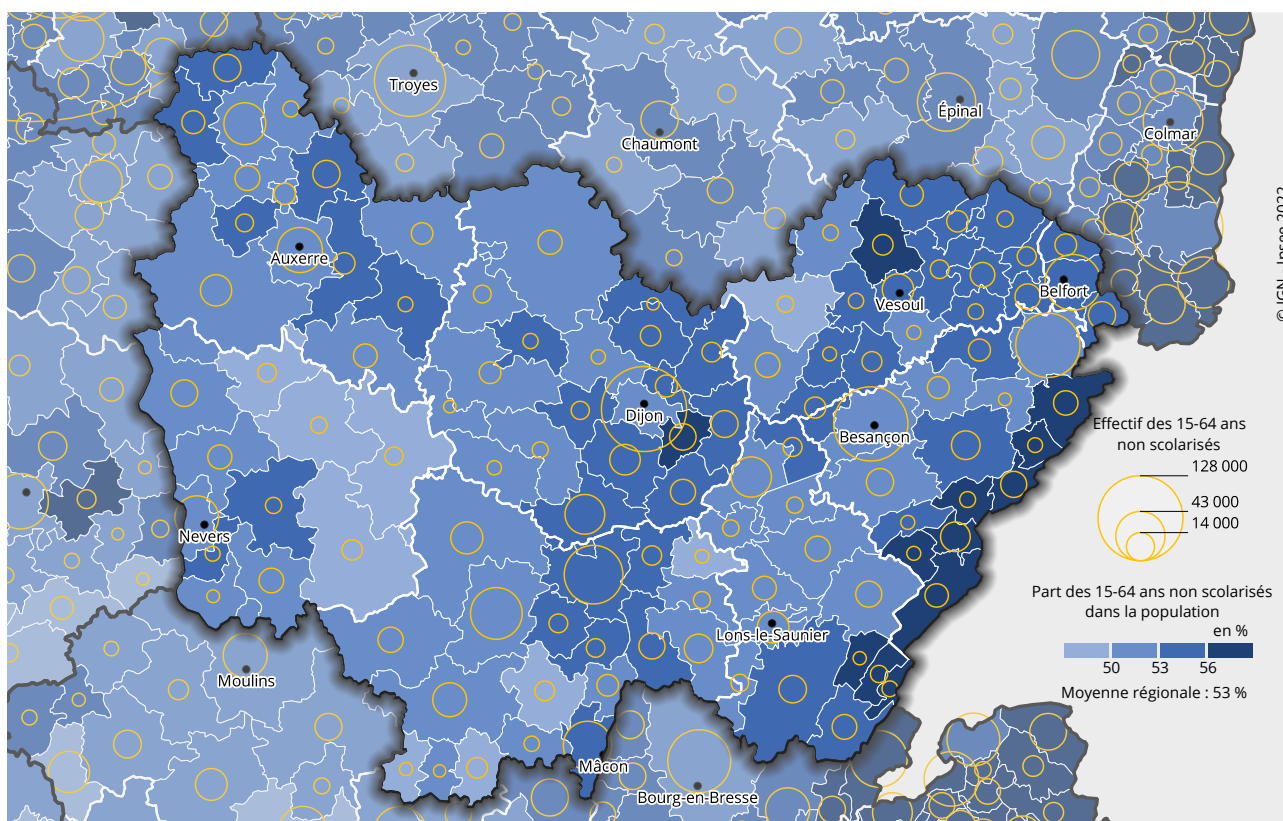
La proportion de la population en âge de travailler est-elle faible ?

En Bourgogne-Franche-Comté, 53 % de la population non scolarisée est âgée de 15 à 64 ans, une part identique à la moyenne de France métropolitaine. Cette proportion constitue un déterminant important pour l'économie du territoire. Elle traduit le potentiel pour les employeurs à mobiliser de la main-d'œuvre locale,

sous réserve de l'adéquation entre offre et demande d'emploi. Dans la région, la part de la population en âge de travailler est comprise entre 47 % dans la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et 62 % dans la communauté de communes de la Station des Rousses-Haut-Jura. Cette variabilité est à relier au

dynamisme démographique des territoires et à leur capacité à attirer et retenir des populations jeunes ou retraitées. Toutefois, dans les grandes intercommunalités comme Dijon et Besançon, la proportion de personnes en âge de travailler est faible. Elle est la conséquence d'une forte part d'élèves et d'étudiants dans la population.

► Effectif et part des personnes en âge de travailler et non scolarisées dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

La **population en âge de travailler** se définit comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Le focus sur la population **non scolarisée** permet de s'affranchir des populations étudiantes et donc de quantifier plus précisément la main-d'œuvre disponible.

Population en âge de travailler

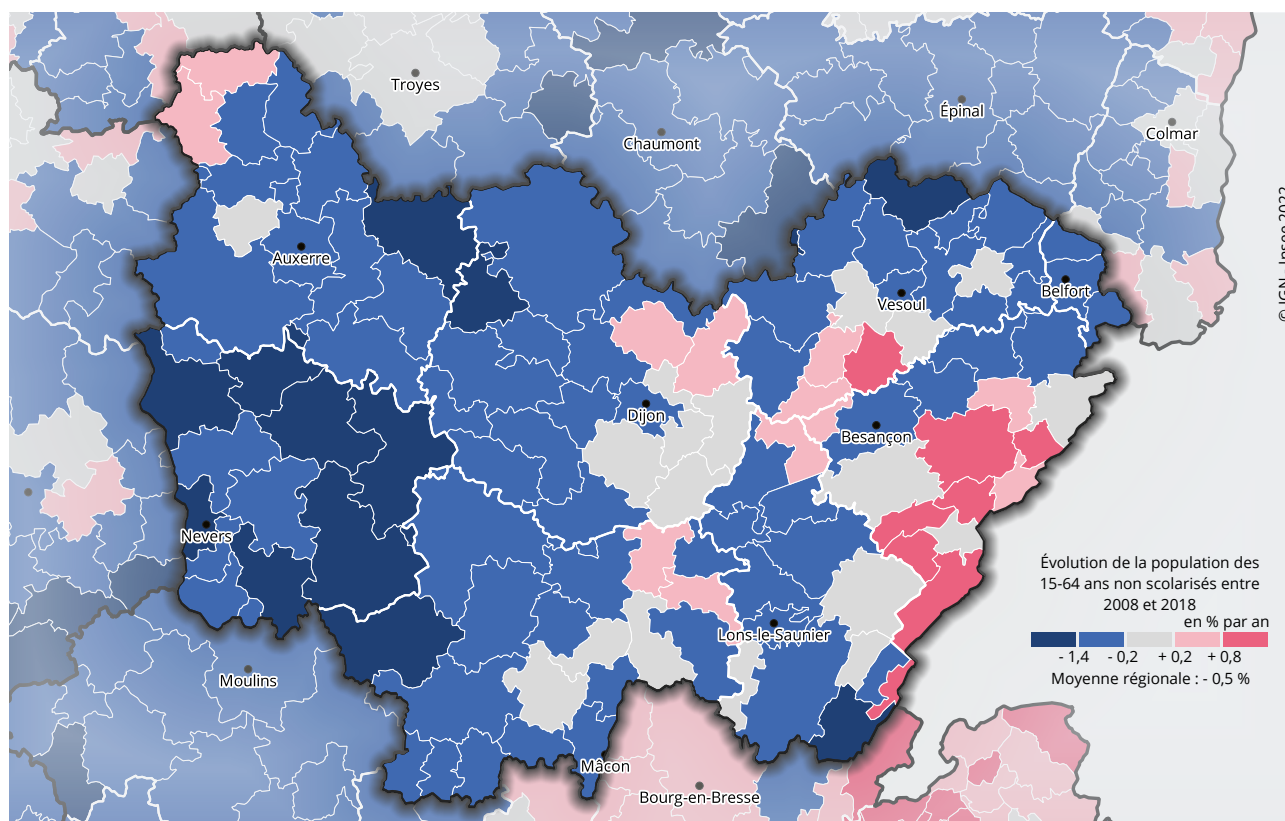
La baisse de la population en âge de travailler pénalise-t-elle tous les territoires ?

La population âgée de 15 à 64 ans non scolarisée constitue le réservoir de main-d'œuvre pour les entreprises des territoires. Cette population en âge de travailler a diminué en moyenne de 0,5 % par an dans la région entre 2008 et 2018. Les intercommunalités de l'ouest de la région sont globalement davantage touchées par cette décroissance. La main-d'œuvre y est en proportion moins nombreuse.

La baisse est forte dans le rural éloigné des centres urbains. Le recul le plus prononcé concerne l'intercommunalité industrielle du Haut-Jura Saint-Claude. Une diminution sensible de la population en âge de travailler peut faire écho à un déficit ou une baisse de l'activité, ou encore un départ des actifs, signaux peu favorables à l'installation de nouvelles entreprises. À l'opposé, la population en âge de

travailler augmente dans la moitié des intercommunalités du Doubs, grâce à la proximité de la Suisse. Les habitants sont attirés par les emplois frontaliers et dynamisent l'économie présente. La population en âge de travailler croît également autour des pôles d'emploi de Dijon et Besançon, conséquence de la périurbanisation.

► Évolution de la population en âge de travailler et non scolarisée dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

La **population en âge de travailler** se définit comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Le focus sur la population **non scolarisée** permet de s'affranchir des populations étudiantes et donc de quantifier plus précisément la main-d'œuvre disponible.

L'**économie présente** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Population en âge de travailler

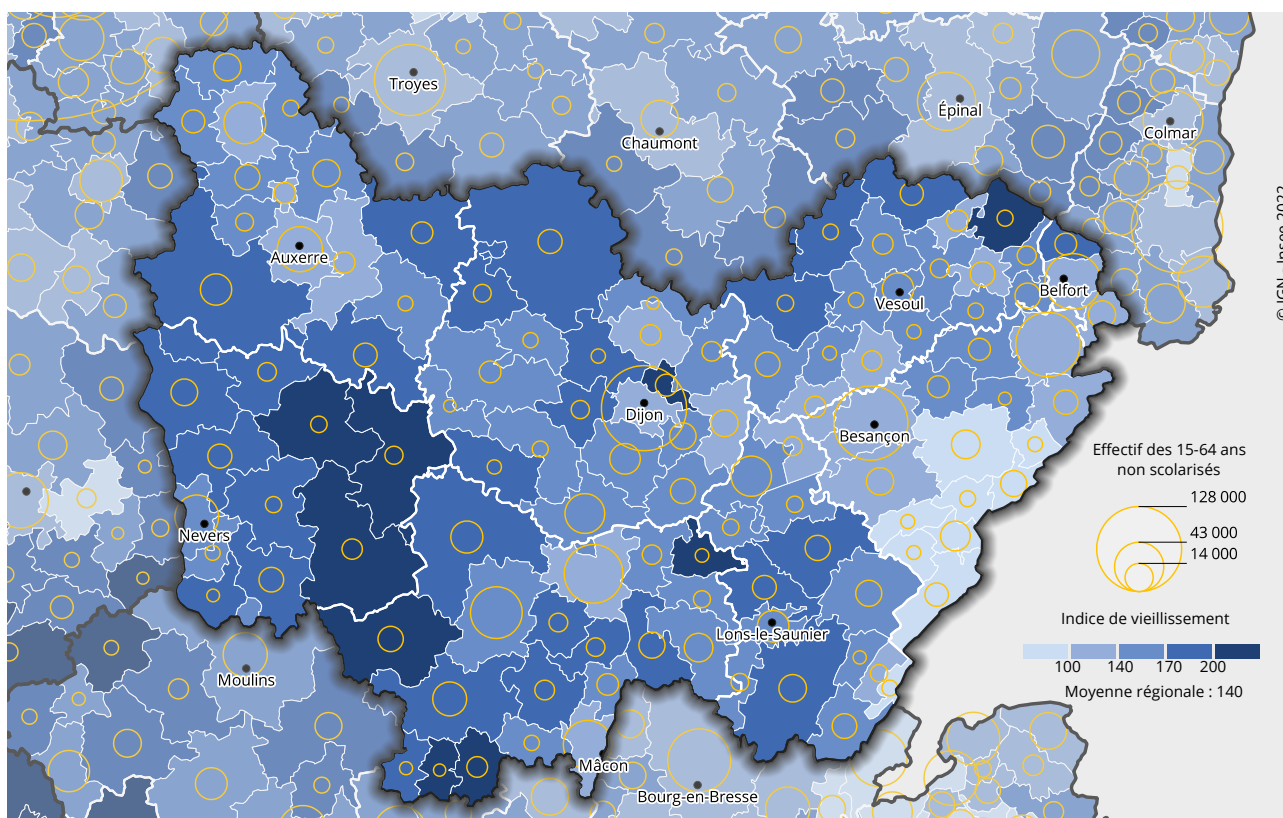
Le vieillissement de la population en âge de travailler est-il marqué ?

Le vieillissement rapide de la population avec le départ à la retraite progressif des *baby-boomers* (nés entre 1946 et 1975) a des conséquences sur la structure par âge de la population en âge de travailler dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté. Cette structure par

âge dépend également de l'attractivité économique des territoires. Elle garantit la pérennité du marché de l'emploi local en assurant le remplacement des départs à la retraite. Les intercommunalités de l'ouest de la région, et plus particulièrement celles de la Nièvre, ont une part de population en

âge de travailler relativement faible et âgée. Ainsi, dans certaines intercommunalités du Morvan, on compte deux fois plus de personnes âgées de 50 à 64 ans que de personnes de 15 à 34 ans non scolarisées.

► Population en âge de travailler et indice de vieillissement de cette population dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

La **population en âge de travailler** se définit comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Le focus sur la population **non scolarisée** permet de s'affranchir des populations étudiantes et donc de quantifier plus précisément la main-d'œuvre disponible.

L'**indice de vieillissement** de la population en âge de travailler est le rapport de la population âgée de 50 à 64 ans sur celle de 15 à 34 ans.

Population en âge de travailler

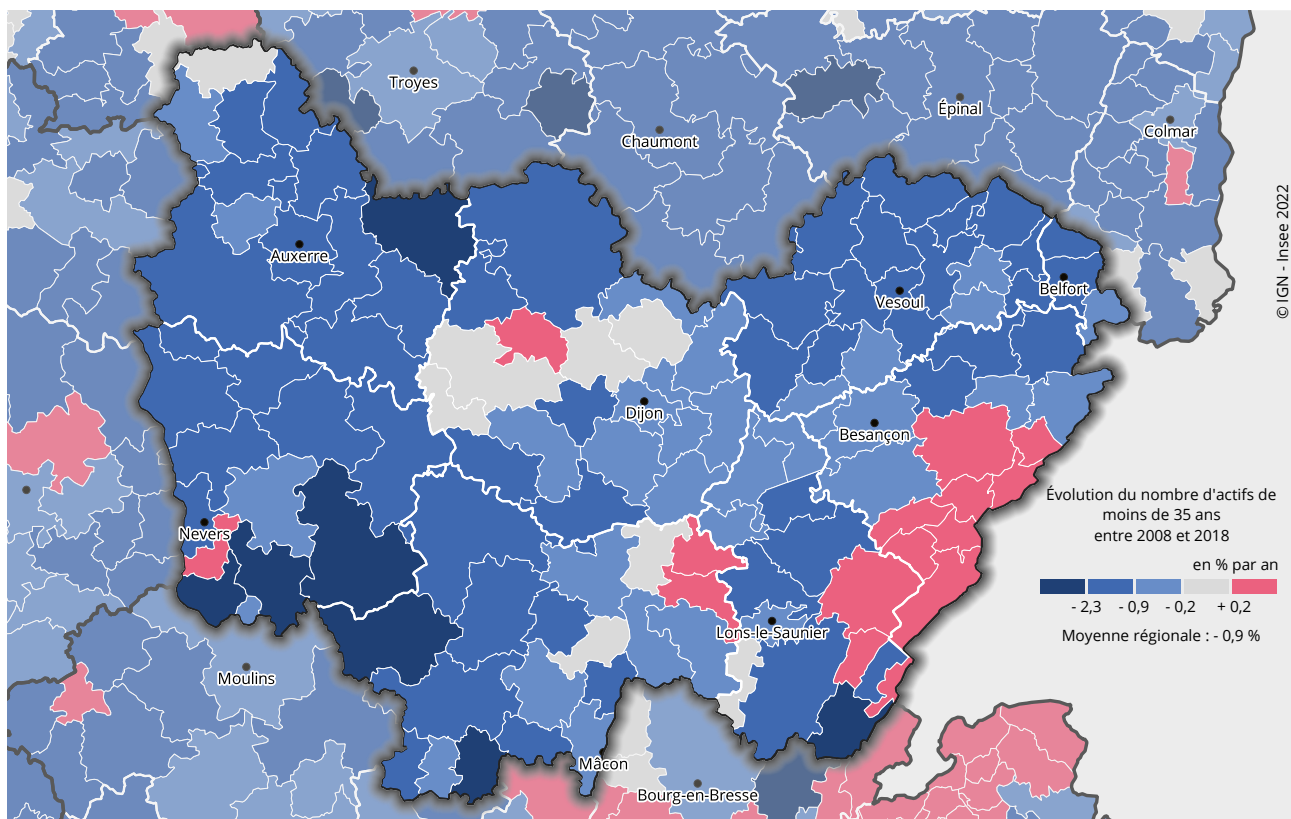
Le renouvellement des actifs est-il assuré ?

Dans certains territoires, une part importante de la population active se trouve à quelques années du départ à la retraite. Indépendamment des qualifications offertes et demandées, la question du renouvellement des générations d'actifs se pose. Le départ des jeunes pour suivre des études supérieures est un phénomène en progression. En revanche, le départ

des jeunes actifs constitue un facteur de fragilité pour le territoire. Dans certaines intercommunalités, les jeunes de moins de 35 ans occupent une part significativement moins importante en 2018 qu'en 2008. C'est le cas notamment du sud de la Nièvre, du Tonnerrois ou de Saint-Claude. Les territoires qui perdent rapidement des jeunes actifs ne sont pas

systématiquement les plus ruraux. Beaucoup d'intercommunalités périurbaines accusent des pertes significatives. Par ailleurs, le long de la dorsale urbaine, qui s'étend de Belfort à Mâcon en passant par Besançon et Dijon, le nombre de jeunes actifs diminue alors que le nombre d'actifs augmente.

► Évolution du nombre de jeunes actifs entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

Emploi



Introduction

Dans cette partie, les fragilités des territoires sont étudiées sous l'angle de l'emploi. Les territoires les plus vulnérables, appelés également territoires en zone blanche de la croissance territoriale, cumulent à la fois déclin de l'emploi et de la population. Le nombre d'emplois par habitant, l'exposition des activités à la mondialisation, ou encore le nombre d'emplois de proximité par habitant permettant de répondre aux besoins des populations locales, constituent autant d'éléments de réflexion pour analyser les fragilités de ce point de vue.

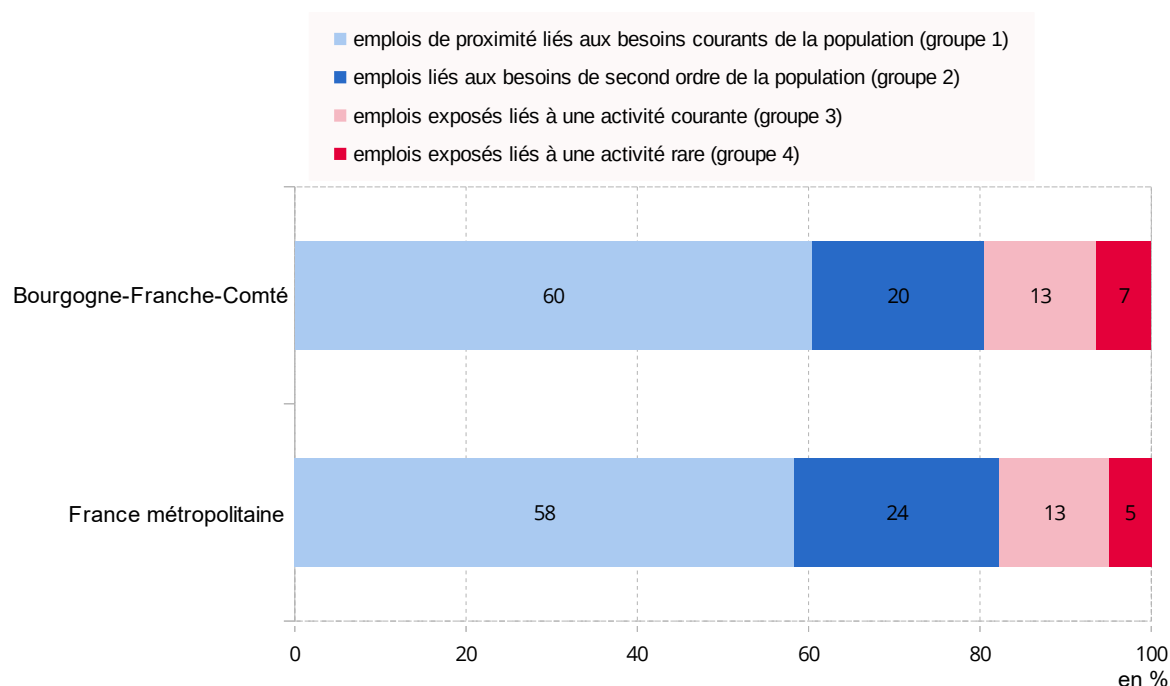
En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 1,1 million d'emplois au lieu de travail. Sur les dix dernières années, l'emploi baisse de 0,5 % par an.

Parmi ces emplois, environ 60 % sont des emplois de proximité dits du « groupe 1 » (cf. Annexe). Ces emplois présents, liés à la demande locale, répondent aux besoins courants de la population. Ils sont localisés près des habitants. Les principales activités concernées relèvent du commerce (boulangeries, hypermarchés, restaurants, etc.) ou des services (salons de coiffure, services de nettoyage, etc.). L'action sociale et les services publics font également partie des activités qualifiées de « présentes », en particulier l'enseignement primaire et secondaire, l'accueil de jeunes enfants et l'hébergement pour personnes âgées.

Près de 20 % des emplois sont liés à des besoins de la population dits de second ordre. Ces emplois du « groupe 2 » relèvent d'activités de services telles que l'hôtellerie, le commerce de détail, l'enseignement supérieur, le transport ferroviaire et urbain, etc.

En outre, la région compte 20 % d'emplois exposés, dits des « groupes 3 et 4 ». Leurs activités dépendent davantage de la demande extérieure et sont donc les plus tributaires du contexte économique national et international.

► Répartition de l'emploi selon la demande



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

Emploi

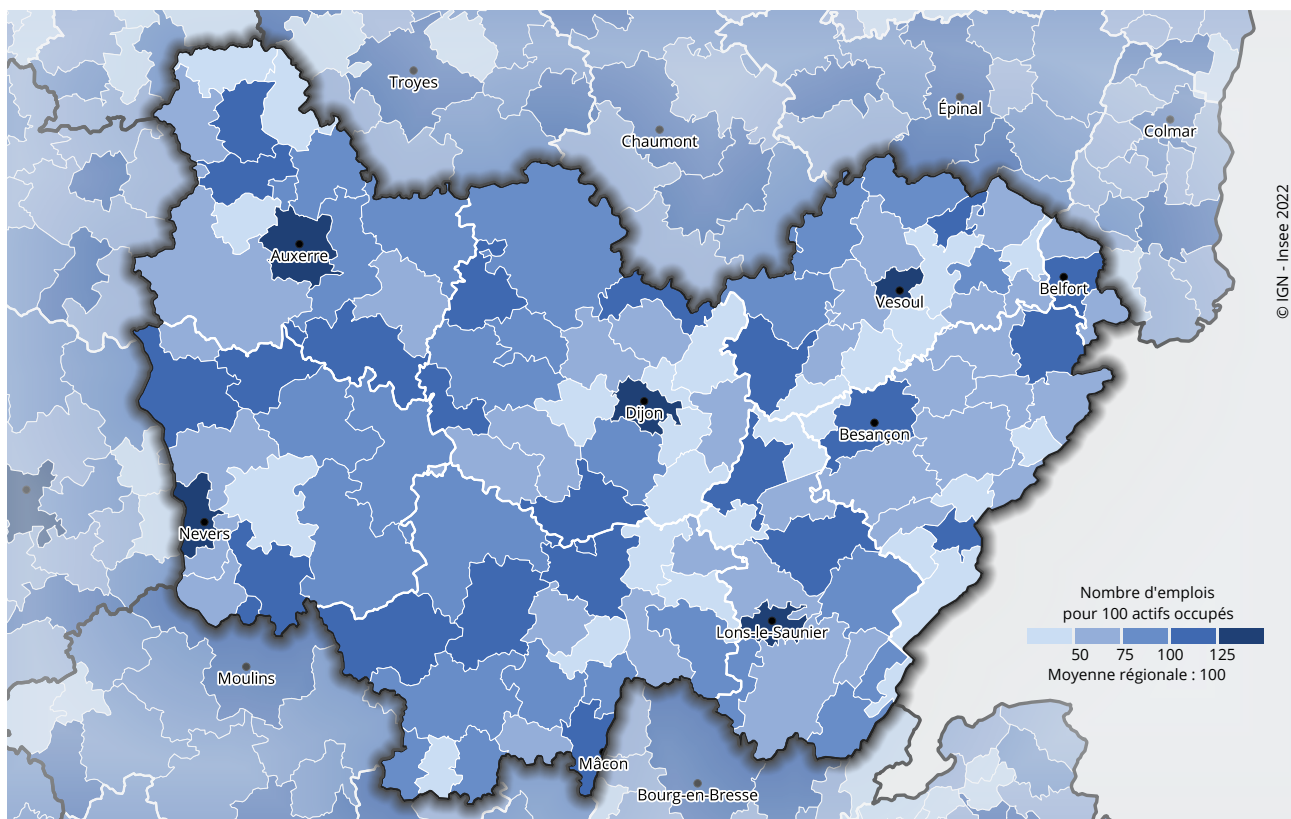
Le nombre d'emplois du territoire est-il suffisant pour occuper tous ses actifs ?

Une intercommunalité peut présenter une bonne dynamique démographique, sans pour autant que l'emploi local s'y développe. C'est le cas de certaines intercommunalités périurbaines. Ce phénomène peut être une fragilité territoriale à plusieurs titres.

Il implique notamment que les actifs du territoire sont amenés à effectuer des distances plus longues pour se rendre au travail. Avec l'augmentation du prix des carburants, cette dépendance aux mobilités quotidiennes peut constituer une fragilité. Elle pourrait inciter les

populations actives à se rapprocher de leurs emplois. Les territoires périurbains, majoritairement résidentiels, dépendent quasi exclusivement de la situation économique de leurs pôles d'emploi environnants.

► Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

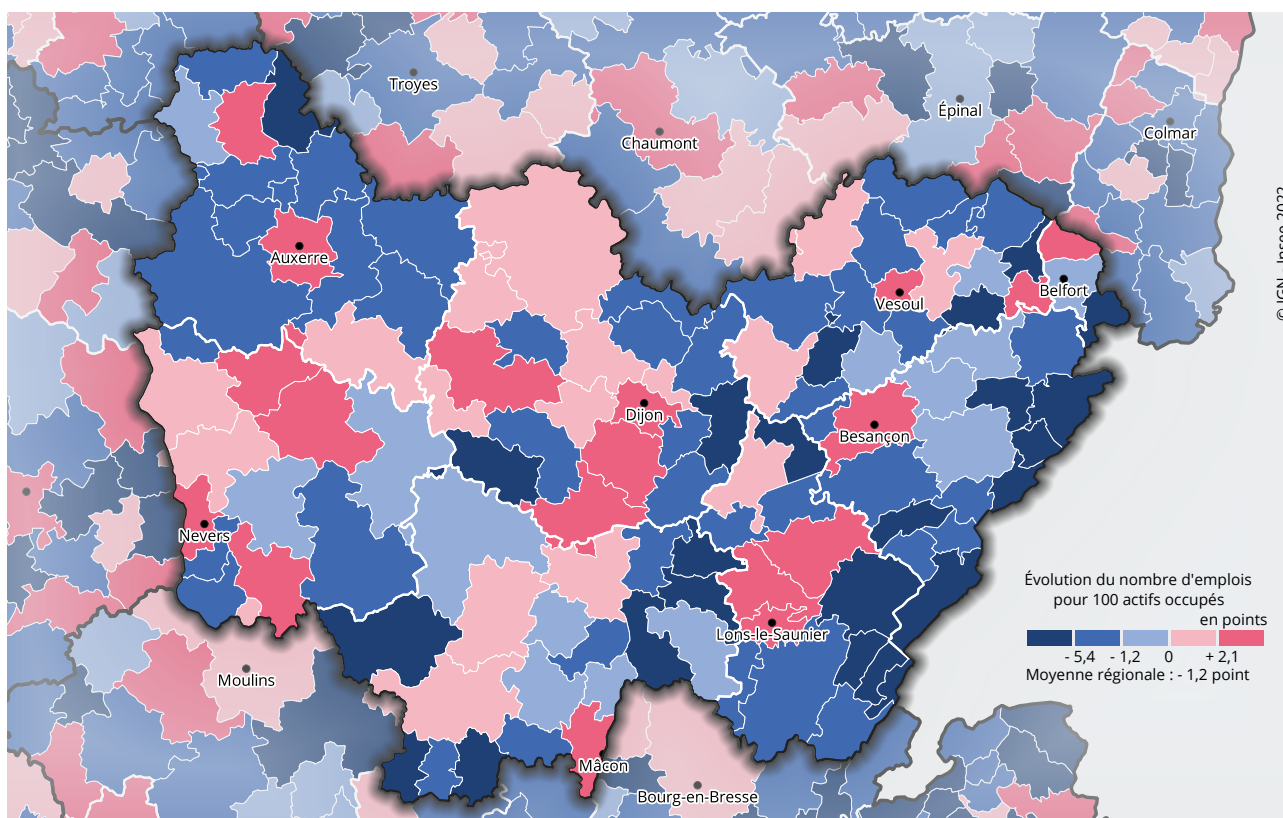
L'évolution de l'emploi est-elle corrélée à celle de la population active occupée ?

Lorsque l'évolution du nombre d'emplois ne suit pas l'évolution du nombre d'actifs occupés d'un territoire, cela crée un déséquilibre qui peut se traduire par une hausse des déplacements domicile-travail. Dans certains territoires, le nombre d'emplois par actif occupé diminue. Cependant, les situations peuvent être très diverses. En périphérie d'Auxerre, l'emploi local diminue davantage que

la population active occupée. Dans les territoires périurbains du Val de Saône, l'emploi local baisse alors que la population active occupée augmente. Ce phénomène s'observe également dans certaines intercommunalités localisées entre Dijon et Besançon. Dans la partie la plus dynamique de la bande frontalière suisse, la population active occupée croît plus vite que l'emploi local. Dans ces territoires, les navetteurs

travaillant en Suisse ont fortement augmenté au cours des dix dernières années. Ces intercommunalités deviennent de plus en plus résidentielles. Par ailleurs, dans certains territoires, le nombre d'emplois par actif occupé progresse entre 2008 et 2018. C'est le cas des principaux pôles d'emploi (Dijon, Besançon, Mâcon, etc.) qui renforcent ainsi leur rôle de centralité.

► Évolution de l'emploi et de la population active occupée entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

Emploi

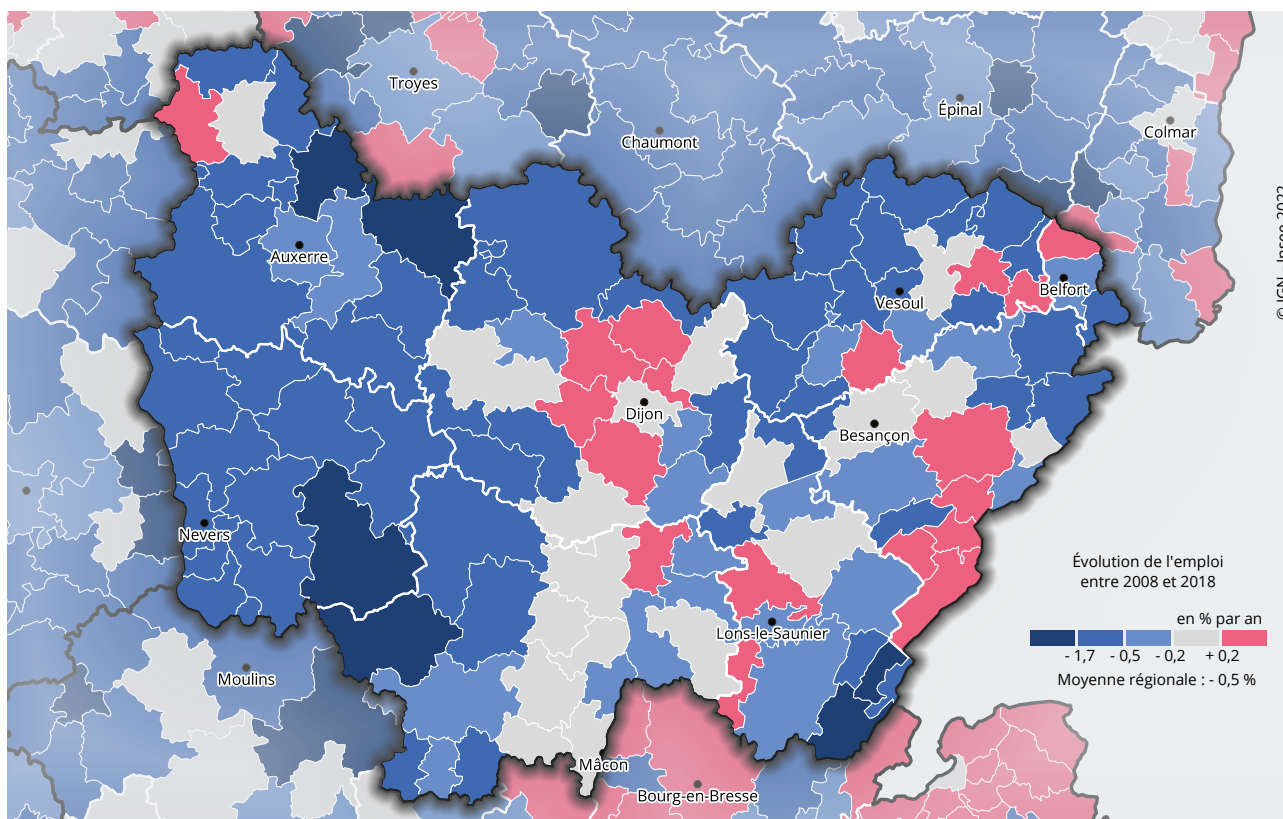
L'emploi diminue-t-il fortement dans les territoires ?

En dix ans, le nombre d'emplois a diminué dans 77 des 113 intercommunalités, surtout localisées à l'ouest de la région. Ce déclin n'est pas propre à la Bourgogne-Franche-Comté puisqu'il s'étend sur une large bande allant du nord-est de la France

au sud du Massif central. La diminution de l'emploi est particulièrement marquée dans l'intercommunalité du Tonnerrois en Bourgogne, dans l'Yonne, ou encore dans le territoire enclavé du Haut-Jura-Arcade, avec des baisses de l'emploi

supérieures à 2 % par an entre 2008 et 2018. Le recul s'explique en partie par l'effritement de l'emploi industriel qui régresse respectivement de 7 % et 9 % par an dans ces territoires.

► Évolution de l'emploi au lieu de travail entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

Emploi

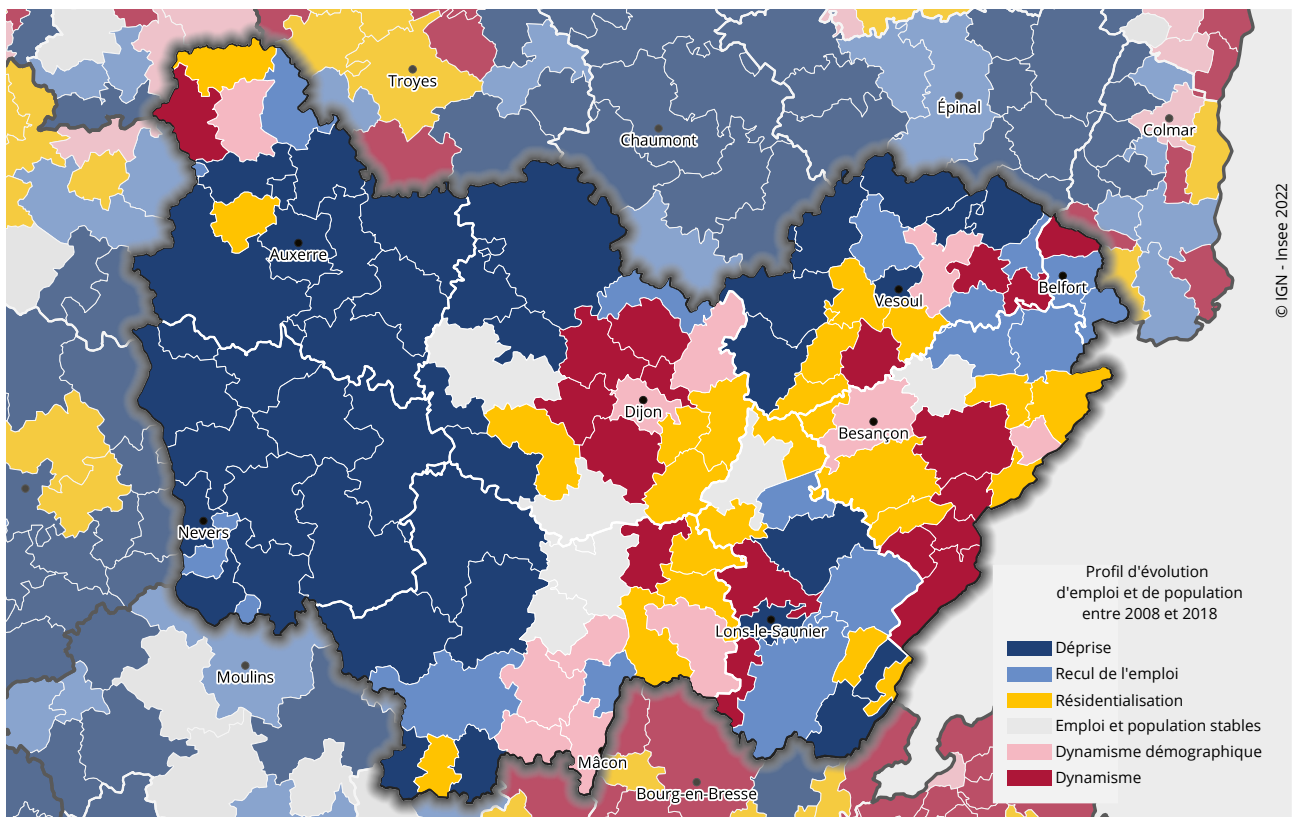
Le territoire est-il en déclin démographique et/ou d'emploi ?

L'évolution de l'emploi est souvent corrélée à celle de la population, mais pas toujours. Entre 2008 et 2018, 40 intercommunalités de la région ont perdu à la fois des habitants et des emplois. On les appelle les « zones blanches de la croissance territoriale ». Elles sont majoritairement localisées dans l'ouest de la région.

23 autres intercommunalités se résidentialisent. Elles ont perdu des emplois et gagné des habitants. C'est le cas notamment des communautés de communes la Station des Rousses-Haut-Jura, la Grandvallière, le Val de Morteau. Par ailleurs, 15 intercommunalités sont concernées par un recul de l'emploi alors que leur population est stable. Plus

d'un tiers d'entre-elles se situent autour de Belfort. Enfin, seules 18 intercommunalités ont gagné à la fois des emplois et des habitants depuis 2008. Cette situation concerne majoritairement le Doubs et la grande périphérie dijonnaise.

► Évolution de la population et de l'emploi entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne Franche-Comté



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2018.

► Méthode

Six profils d'intercommunalités ont été définis à partir des taux de croissance annuels moyens de la population et de l'emploi entre 2008 et 2018 :

- **déprise** : baisse de l'emploi et baisse de la population ;
- **recul de l'emploi** : baisse de l'emploi et stabilité de la population ;
- **résidentialisation** : baisse de l'emploi et hausse de la population ;
- **emploi et population stables** ;
- **dynamisme démographique** : stabilité de l'emploi et hausse de la population ;
- **dynamisme** : hausse de l'emploi et hausse de la population.

Une évolution annuelle moyenne comprise entre - 0,2 % et + 0,2 %, sur la période, est considérée comme stable.

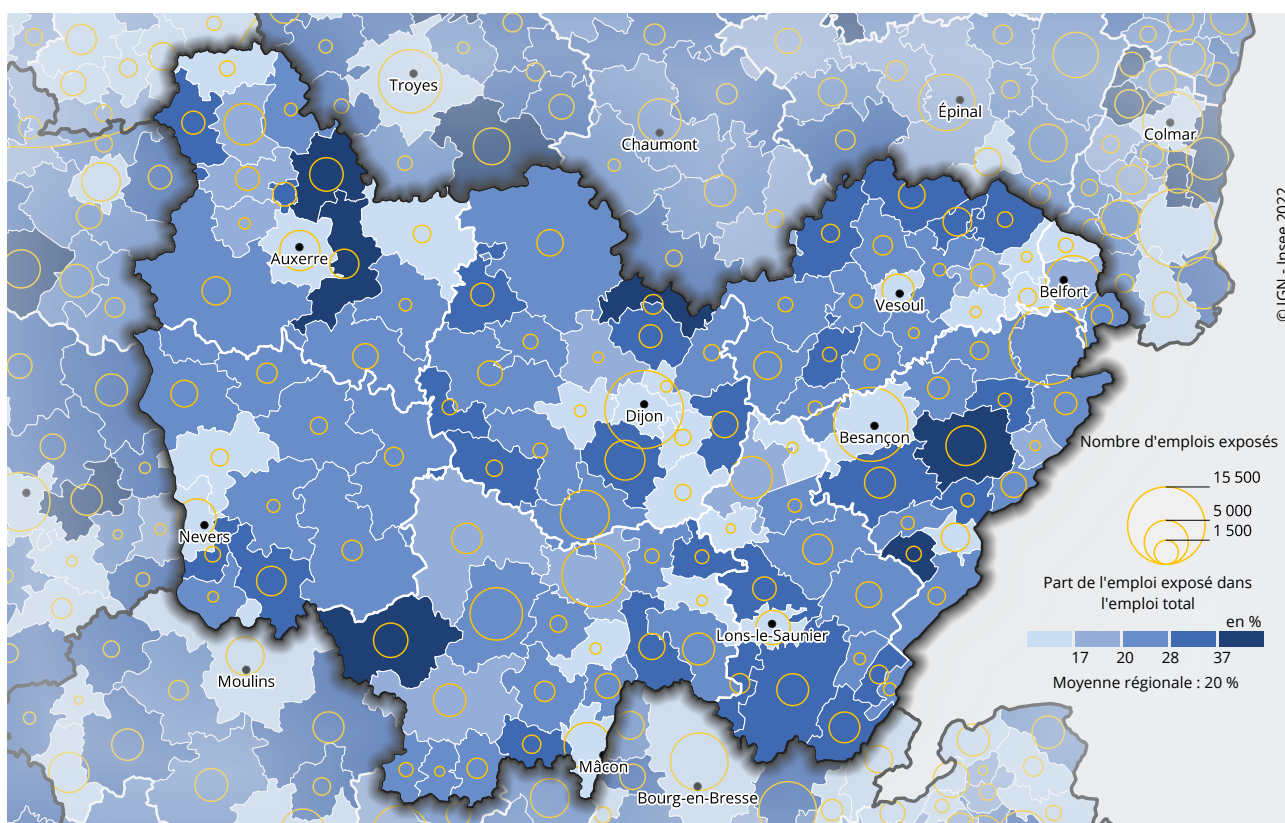
Les emplois du territoire sont-ils exposés à la concurrence internationale ?

Bien que minoritaires en Bourgogne-Franche-Comté, certains emplois sont exposés à la concurrence internationale (« groupes 3 et 4 »). La région compte ainsi 215 600 emplois dont l'activité est liée à la demande extérieure, soit 20 % de son emploi total. Ils sont à la fois un facteur de fragilité, lors de soubresauts de

l'économie mondiale (crises, délocalisations, etc.), mais aussi un facteur de dynamisme en période de croissance. Ces activités génèrent des revenus de l'extérieur de la région qui sont redistribués sur place sous forme de salaires et d'investissements. L'emploi dans les territoires ruraux est parfois très connecté aux marchés

mondiaux, héritage du tissu industriel très spécifique de la région. À l'opposé, dans les intercommunalités métropolitaines, l'emploi est souvent orienté vers les services. Il est ainsi beaucoup moins soumis à la concurrence internationale.

► Part de l'emploi exposé dans l'emploi total dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Pour en savoir plus

- **Chassard M.**, « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

► Définitions

Les **emplois des « groupes 3 et 4 »** désignent les emplois liés à la demande extérieure.

Les **emplois du « groupe 3 »** correspondent aux emplois exposés liés à une activité courante (industrie pharmaceutique, fabrication de vêtement, production d'électricité, etc.).

Ceux du **« groupe 4 »**, désignent les emplois liés à une activité exposée rare (construction automobile, culture de la vigne, horlogerie, etc.)

Emploi

L'économie liée aux besoins courants de la population est-elle développée ?

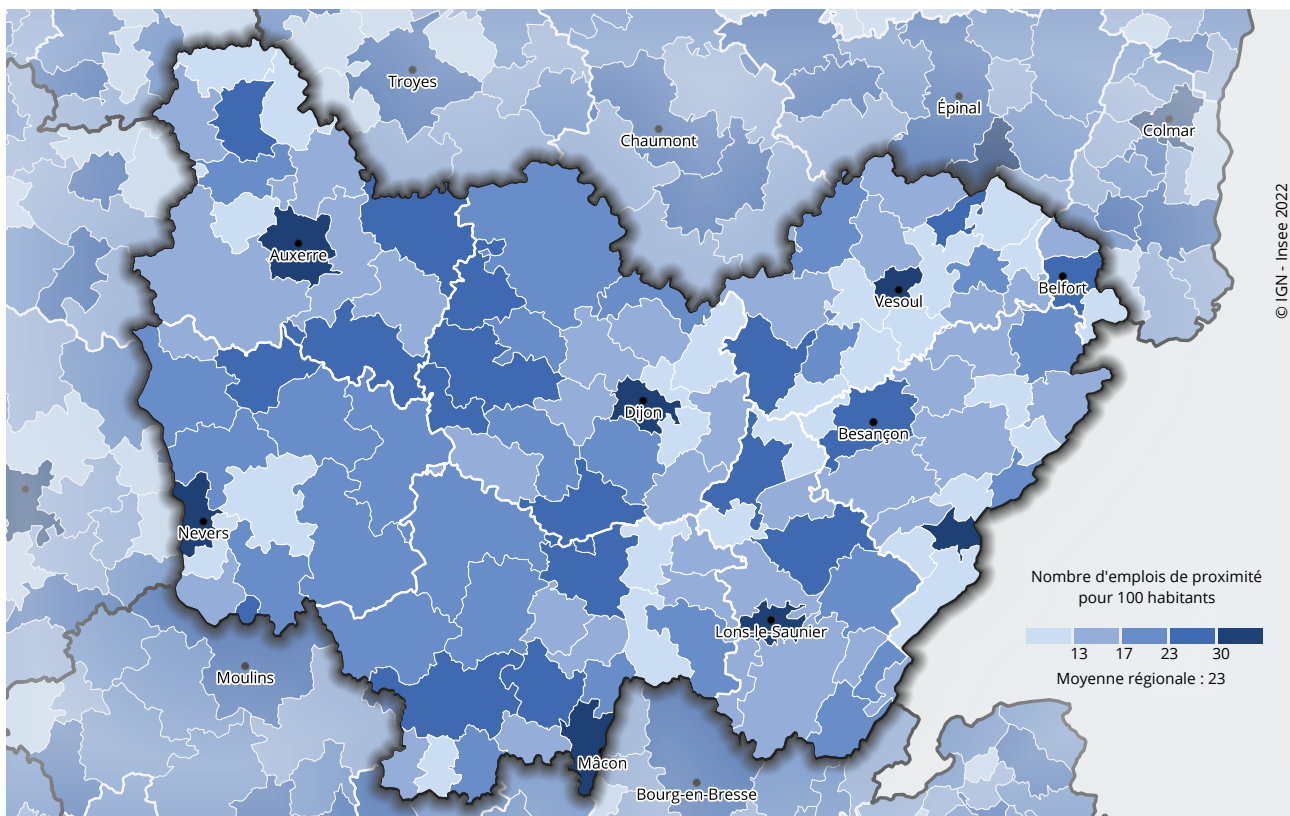
L'emploi présentiel, dit du « groupe 1 », répond aux besoins de la population résidente. Avec 650 000 emplois, cela représente 60 % de l'emploi total régional en 2018. L'évolution des emplois présentsiels suit en principe la croissance démographique. Elle dépend peu des aléas économiques extérieurs. Un faible nombre d'emplois de proximité par habitant sur un

territoire peut venir du fait que les équipements et services sont absents ou que les résidents ne consomment pas sur place. Par conséquent, les individus en sont privés ou se déplacent pour les trouver ailleurs, avec les impacts humains, économiques et écologiques que cela peut représenter. Ainsi, les dépenses liées aux besoins courants sont réalisées à l'extérieur du

territoire.

Le nombre d'emplois de proximité est élevé dans les intercommunalités les plus peuplées en lien avec une forte offre de services et d'équipements. Le développement de ces emplois dans les grandes villes se fait souvent au détriment des territoires plus résidentiels qui les entourent (périurbain, franges).

► Nombre d'emplois de proximité pour 100 habitants dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Pour en savoir plus

• **Chassard M.**, « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

► Définition

Les **emplois du « groupe 1 »** correspondent aux emplois de proximité liés aux besoins courants de la population (hypermarché, boulangerie, accueil de jeunes enfants, fonction publique générale, etc.).

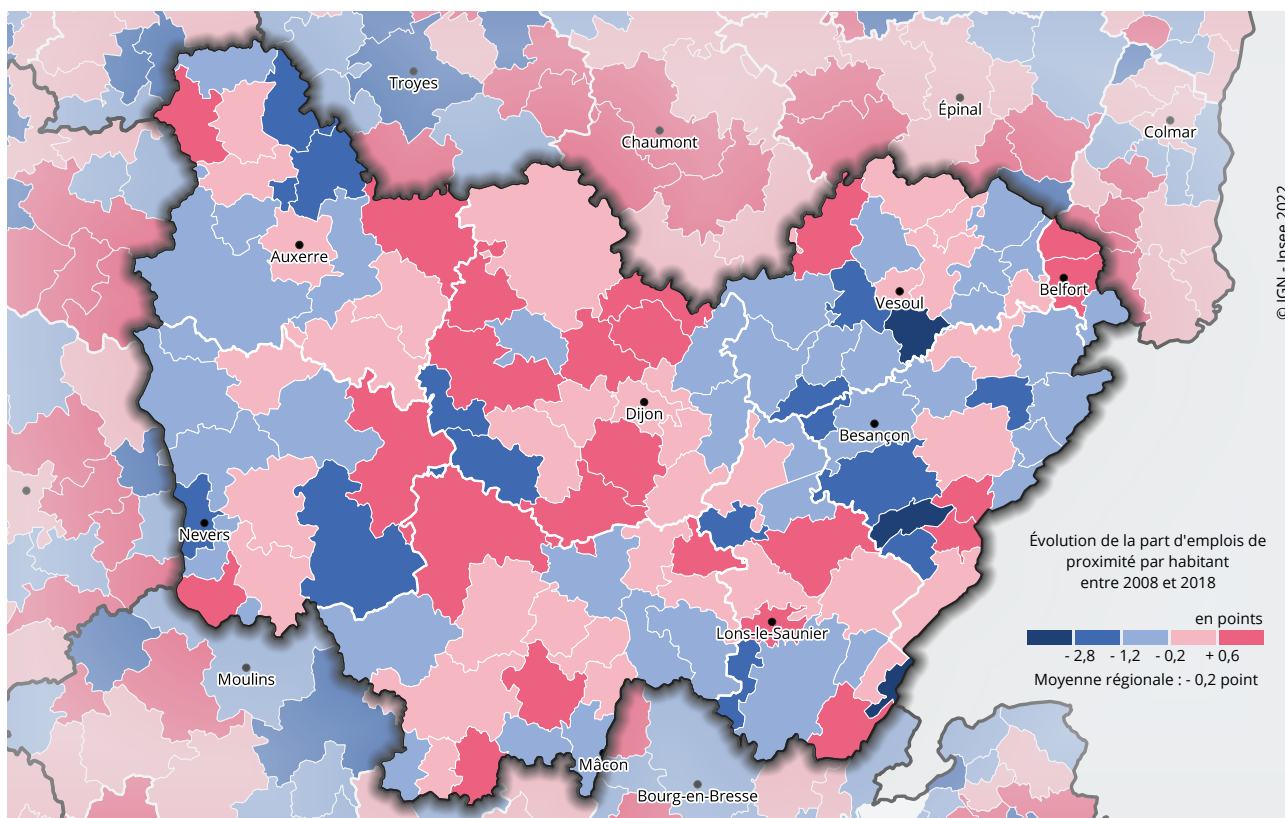
Comment le nombre d'emplois de proximité par habitant évolue-t-il ?

L'économie de proximité mesurée à travers les emplois du « groupe 1 » représente 60 % des emplois de Bourgogne-Franche-Comté. Elle répond aux besoins courants de la population. En 2018, on compte en moyenne 23 emplois de proximité pour 100 habitants dans la région. Cette densité d'emplois n'évolue pas de façon homogène et les écarts entre les intercommunalités peuvent persister.

Dans certains territoires, le nombre d'emplois de proximité par habitant a diminué, pouvant manifester un effritement de l'économie locale. C'est le cas dans les communautés de communes de l'Agglomération Migennoise, Altitude 800 au sud de Besançon, Pays de Montbozon et du Chanois au sud de Vesoul ou encore la station des Rousses-Haut-Jura. Les territoires dont le nombre d'emplois

de proximité par habitant a augmenté témoignent au contraire d'un modèle qui parvient de mieux en mieux à fixer les richesses des habitants ou des personnes de passage, en transformant leurs dépenses de consommation de biens et services courants en emplois locaux.

► Évolution de la part d'emplois de proximité pour 100 habitants dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

► Pour en savoir plus

● **Chassard M.**, « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

► Définition

Les **emplois du « groupe 1 »** correspondent aux emplois de proximité liés aux besoins courants de la population (hypermarché, boulangerie, accueil de jeunes enfants, fonction publique générale, etc.).

Quel est le niveau d'accessibilité aux emplois dans les territoires ?

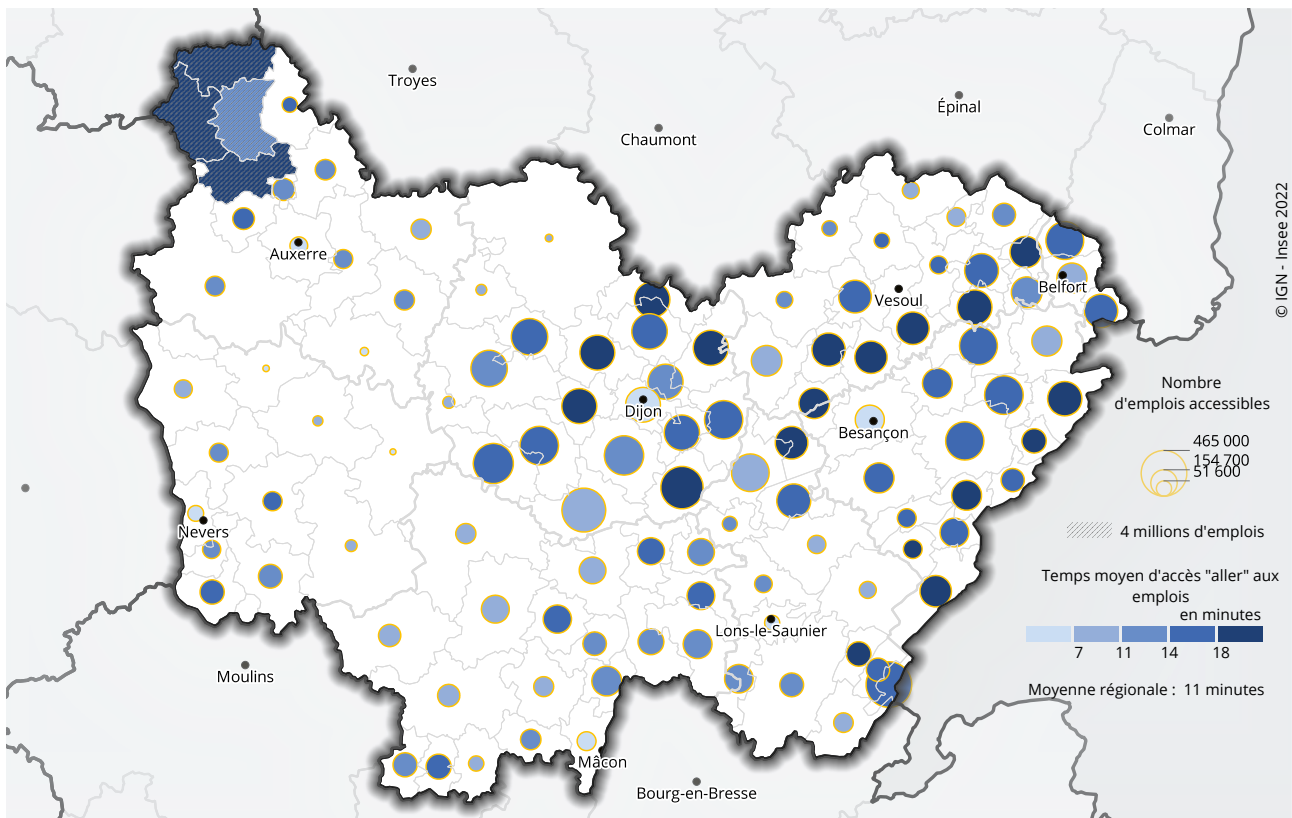
Le nombre d'emplois accessibles depuis le lieu d'habitation est un déterminant de l'attractivité d'un territoire. Occuper le même emploi tout au long de la vie active est une situation de moins en moins fréquente. Ainsi, le choix du lieu de résidence peut venir d'une nécessité future de mobilité professionnelle. Le développement du télétravail peut également intervenir dans le choix du lieu d'habitation.

L'accès à un nombre insuffisant

d'emplois depuis un territoire peut être un critère de fragilité. Les territoires ruraux et éloignés des pôles d'emploi, localisés dans l'est de la Nièvre et au sud de l'Yonne, disposent de peu d'emplois accessibles. Dans les grandes agglomérations, peu d'actifs travaillent en dehors de leur intercommunalité de résidence. Le nombre d'emplois accessibles y est ainsi restreint à ceux de l'intercommunalité. Il est important pour elles de maintenir leur niveau d'emploi et

leur diversité pour satisfaire les actifs résidents, mais également ceux des territoires périurbains qui les entourent. Ces derniers disposent par contre d'un plus grand nombre d'emplois accessibles mais au prix souvent de trajets plus longs. Les territoires localisés aux franges de l'Île-de-France et de la Suisse ont, eux, accès à de nombreux emplois extérieurs à la région.

► Nombre d'emplois accessibles et temps moyen d'accès dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Lecture : Les 4 intercommunalités du nord de l'Yonne bénéficient d'un emploi accessible très supérieur aux autres intercommunalités de la région. Pour faciliter la lisibilité, elles ont été isolées de l'analyse en ronds proportionnels de façon à ne pas bouleverser la représentation graphique des autres intercommunalités.

Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Méthode

Étant donné un territoire de référence, l'**emploi accessible** est la somme de l'emploi local et de l'emploi des intercommunalités pour lesquelles au moins 5 % des actifs occupés du territoire de référence vont travailler. Ainsi, pour la CC de la Plaine Dijonnaise, 20 % des actifs occupés travaillent sur place, 65 % à Dijon Métropole et 15 % dans d'autres intercommunalités sans que le seuil de 5 % ne soit atteint. L'emploi accessible pour cette intercommunalité est donc la somme de l'emploi de la communauté de communes de la plaine Dijonnaise et de Dijon Métropole. L'emploi accessible fait abstraction du niveau de qualification, du type de poste et de la catégorie socioprofessionnelle.

L'emploi accessible suisse a été calculé au niveau des districts afin de disposer de zonages proches des intercommunalités françaises.

Le temps moyen est calculé par la route en heures creuses de commune à commune. Il tient compte de l'emploi accessible via les navettes sortantes, mais également de l'emploi local. Ainsi, au sein d'une même intercommunalité, le temps de trajet n'est pas forcément nul.

Conditions de vie



Introduction

Dans cette partie, la fragilité des territoires est abordée sous l'angle des conditions de vie, et plus particulièrement sous le prisme de la pauvreté monétaire. Elle aborde également l'accessibilité aux équipements les plus rares et donc présents de manière beaucoup plus marginale sur le territoire. Ainsi, les intercommunalités avec les taux de pauvreté ou niveau de vie les plus bas, celles avec les disparités de revenu les plus fortes, celles avec la part de revenu liée aux prestations sociales la plus élevée, apparaissent comme étant les plus fragiles. Par rapport aux équipements et services, les territoires les plus éloignés des équipements de base ou des équipements plus rares sont considérés comme étant les plus fragiles.

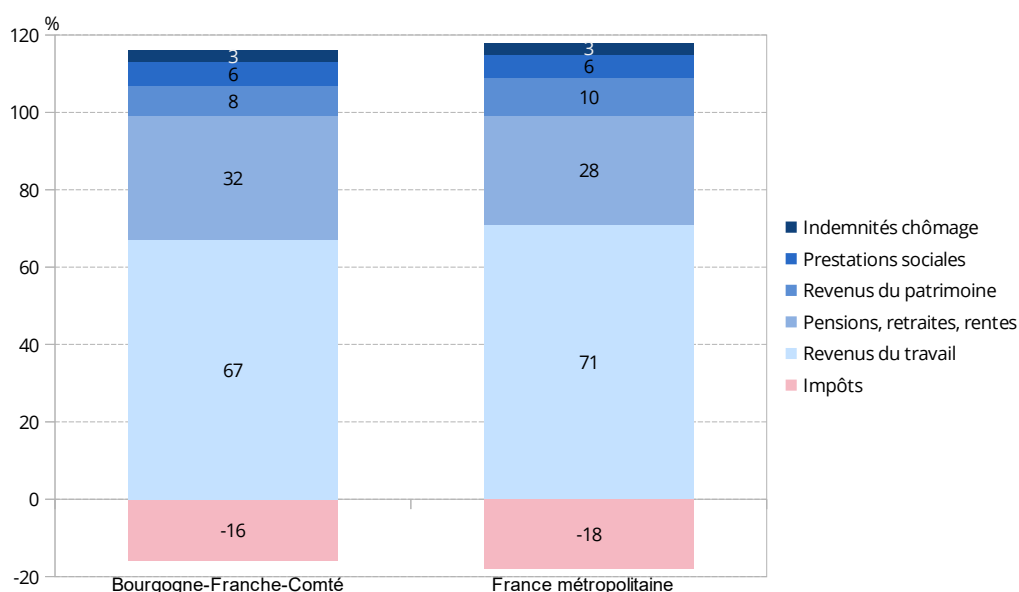
En Bourgogne-Franche-Comté, le niveau de vie médian annuel s'élève à 21 640 € en 2019, un niveau proche de celui de France métropolitaine (21 930 €).

Les inégalités monétaires sont légèrement moins marquées dans la région qu'en France métropolitaine. Les 10 % des Bourguignons-Francs-Comtois les plus riches ont un niveau de vie 3 fois supérieur au 10 % les plus pauvres. Ce ratio est de 3,4 en France métropolitaine.

Les habitants de la région sont également moins touchés par la pauvreté monétaire qu'en moyenne métropolitaine (12,8 % contre 14,5 %).

Les sources de revenus des habitants proviennent de l'emploi, du patrimoine, des retraites ou encore des aides sociales. Les territoires les plus fragiles sont ceux dont le revenu de la population dépend largement des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement) et des retraites. La proportion de retraités étant importante dans la région, la part de revenu liée aux retraites est plus élevée qu'en moyenne en France.

► Décomposition des revenus disponibles



Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, pour 116 euros perçus : 67 proviennent des activités salariées ou non salariées, 32 des retraites, 8 du patrimoine, 6 des prestations sociales et 3 des indemnités chômage. À ces 116 euros perçus, 16 euros d'impôts sont déduits.

Source : Insee, Filosofi 2019.

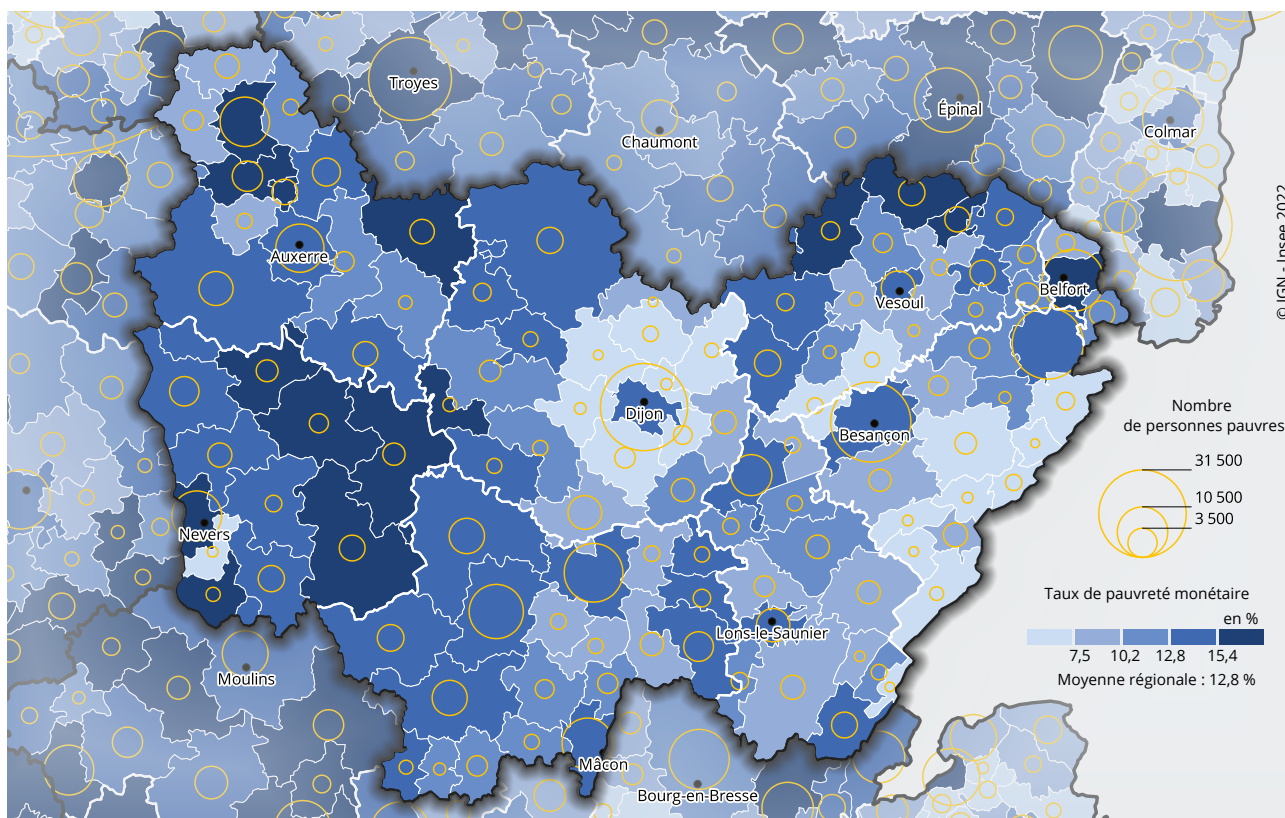
La pauvreté monétaire touche-t-elle fortement les habitants du territoire ?

Chaque personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté est considérée comme pauvre. En France, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 102 euros par mois pour une personne seule en 2019. Le taux de pauvreté est de 12,8 % en Bourgogne-Franche-Comté, inférieur de près de 2 points au niveau national.

Dans la région, les personnes pauvres sont plus nombreuses dans les intercommunalités les plus peuplées, en raison notamment de la présence de quartiers de la politique de la ville. En revanche, les proportions les plus importantes de personnes pauvres sont localisées dans des zones rurales éloignées des grands pôles économiques comme le Morvan, le nord

de l'Yonne et le nord de la Haute-Saône. Dans le Morvan, la population est âgée. Ainsi, la part des revenus issus des retraites est très importante. Dans l'Yonne, la pauvreté est en lien avec une proportion de chômeurs parmi les plus élevées de la région. Au nord de la Haute-Saône, où le chômage est également élevé, la pauvreté est aussi marquée.

► Pauvreté monétaire dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

● **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Conditions de vie

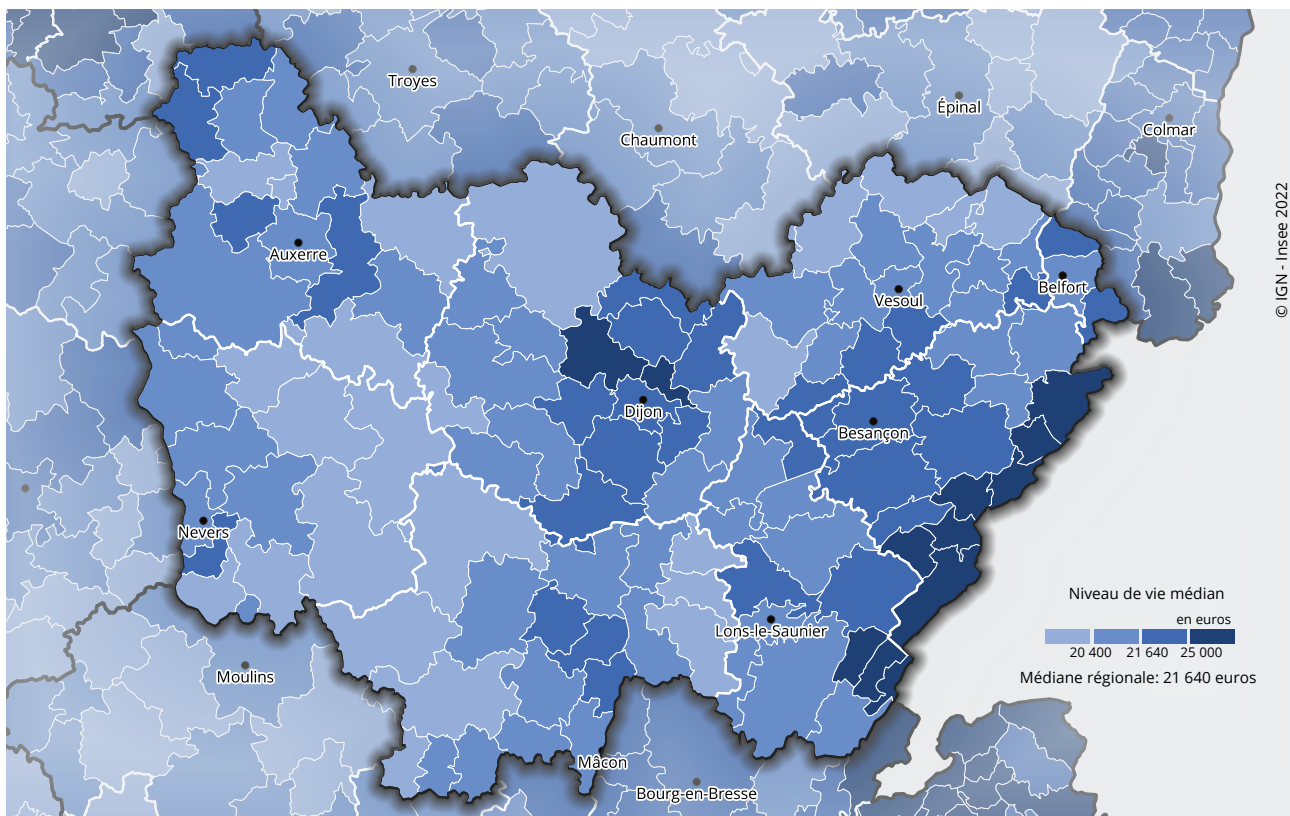
Dans quels territoires les niveaux de vie sont-ils les plus faibles ?

En 2019, le niveau de vie médian en Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 21 640 euros. Les disparités entre les territoires sont marquées. Elles s'expliquent notamment par la structure par âge de la population et le dynamisme du marché de l'emploi dans le territoire ou à proximité. C'est

également un indicateur qui permet de déterminer le potentiel de développement de l'économie locale (commerces, services, etc.). Le manque d'attractivité économique de la Haute-Saône et du Morvan, ainsi qu'une population plus âgée, expliquent des niveaux de vie

inférieurs au reste de la région. À l'opposé, les intercommunalités situées à proximité de la Suisse et de la région parisienne, les périphéries des villes ainsi que celles localisées sur la côte viticole, ont des niveaux de vie plus élevés qu'en moyenne régionale.

► Niveau de vie médian dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

• « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », La France et ses territoires, *Insee Références*, édition 2021.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Conditions de vie

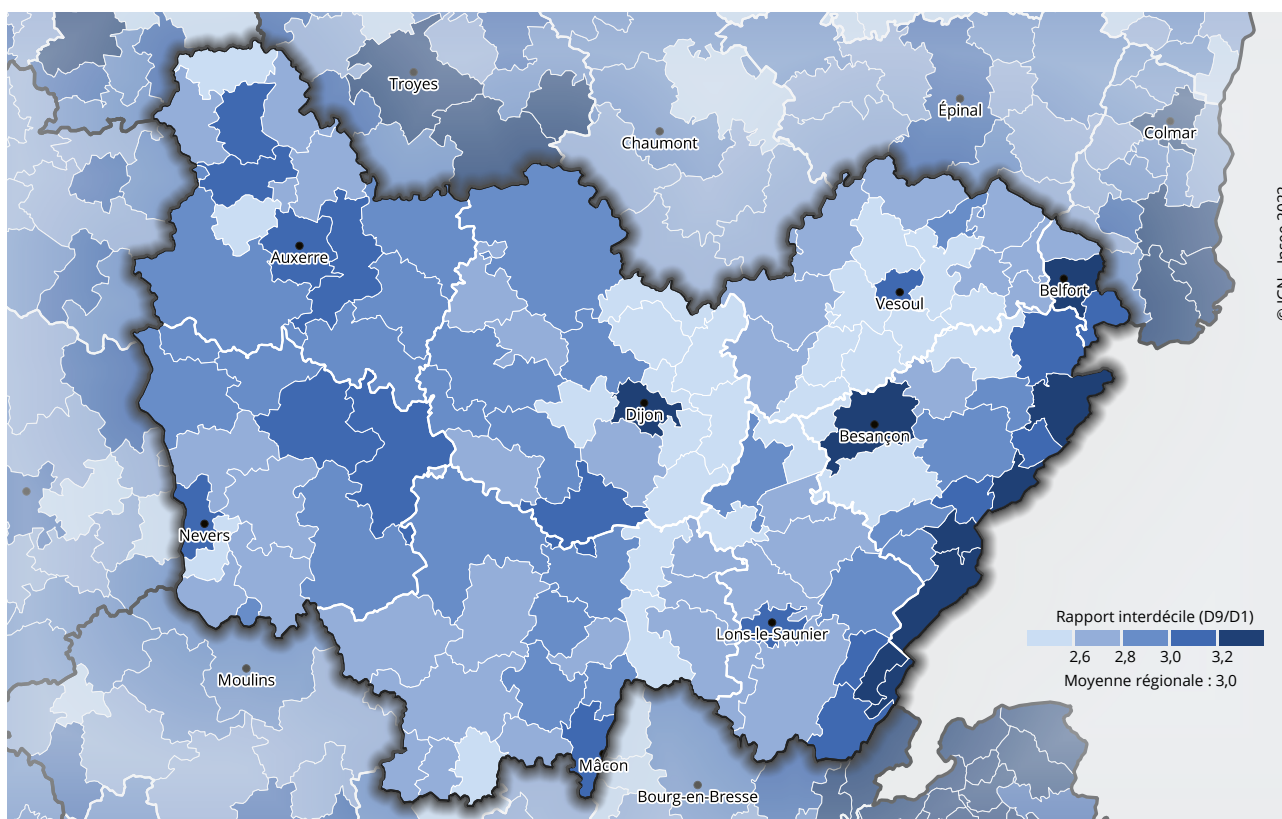
Dans quels territoires se situent les plus grandes disparités de niveaux de vie ?

Plus les écarts de niveau de vie sont importants, plus les situations économiques au sein des territoires sont hétérogènes. Ces disparités peuvent générer des difficultés, notamment pour l'accès au logement des ménages les plus modestes. Dans certains territoires, la population se modifie au profit de classes sociales

favorisées dont l'installation se fait au détriment des classes plus modestes qui les occupaient auparavant. Les inégalités de niveau de vie les plus marquées renvoient à des profils très différents. Dans les intercommunalités frontalières à la Suisse, les niveaux de vie médians sont très supérieurs à la moyenne régionale. Cependant, les inégalités y sont plus

importantes. Les inégalités sont également élevées dans les intercommunalités de Dijon, Besançon ou encore Belfort avec la présence des quartiers de la politique de la ville. À l'opposé, dans le Morvan, les niveaux de vie sont très en dessous de la moyenne. Toutefois, les inégalités y sont également très présentes.

► Écart de niveau de vie dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés. Le **rapport interdécile** (D9/D1) permet de mesurer les inégalités d'une distribution.

Le poids des prestations sociales est-il important sur le territoire ?

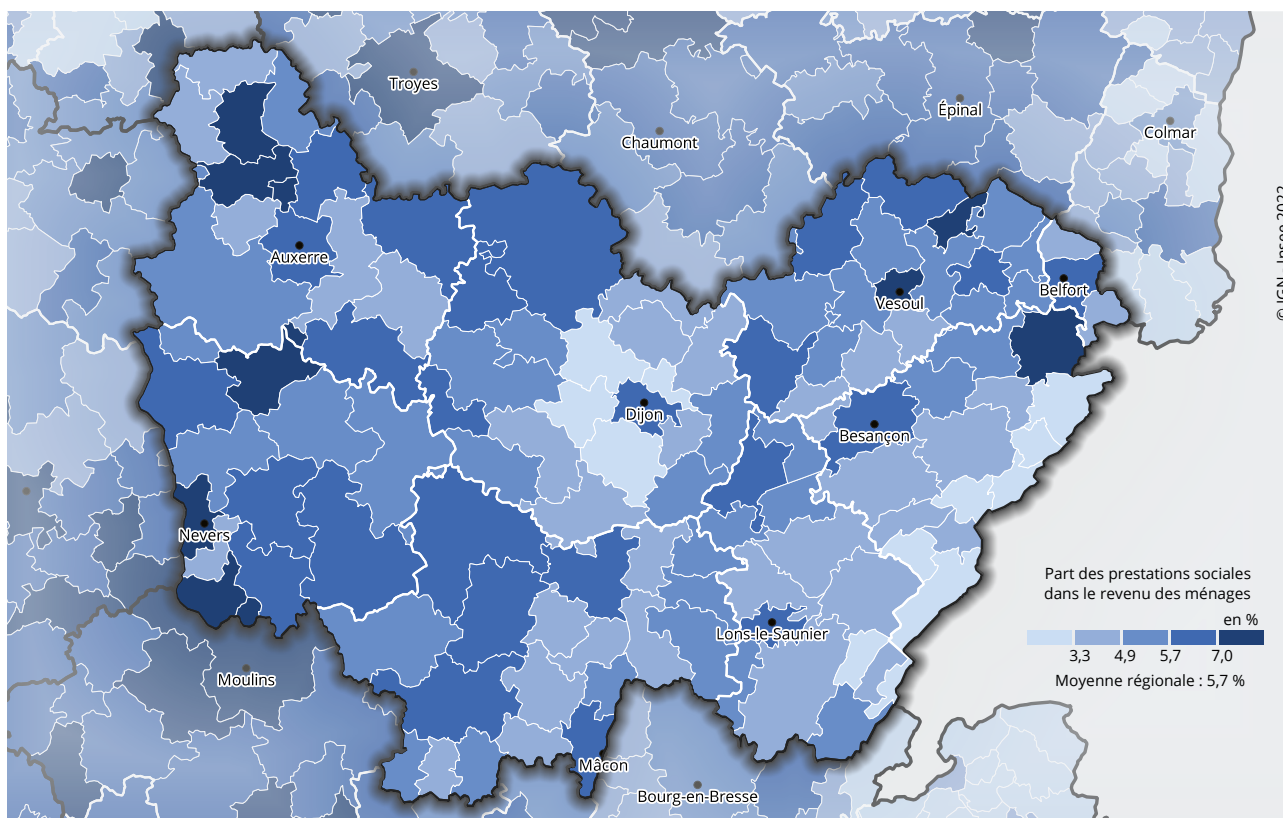
Le revenu des habitants ne dépend pas uniquement des revenus d'activité et des retraites. Une part significative de ces revenus provient des prestations sociales (aides au logement, minimas sociaux, allocations familiales, etc.), issues de la redistribution. Elles permettent en partie de réduire les

inégalités de ressources monétaires entre les individus. Dans la région, la part du revenu issue des prestations sociales est plus importante dans les intercommunalités de Vesoul et Montbéliard (7 %). Ces territoires sont aussi ceux qui affichent des proportions parmi les plus élevées de chômeurs et

d'inactifs au sein de la population en âge de travailler.

À l'inverse, les prestations sociales sont relativement moins importantes en périphérie de Dijon et le long de la frontière suisse.

► Part des prestations sociales (hors pensions et retraites) dans le revenu des ménages dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

- **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

► Définitions

Hors pensions et retraites, les **prestations sociales** comprennent :

- les **aides au logement**, notamment l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement social (ALS) ;
- les **minimas sociaux**, notamment le minimum vieillesse, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), la prime d'activité ;
- les **prestations familiales**, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), les allocations familiales (AF), le complément familial (CF).

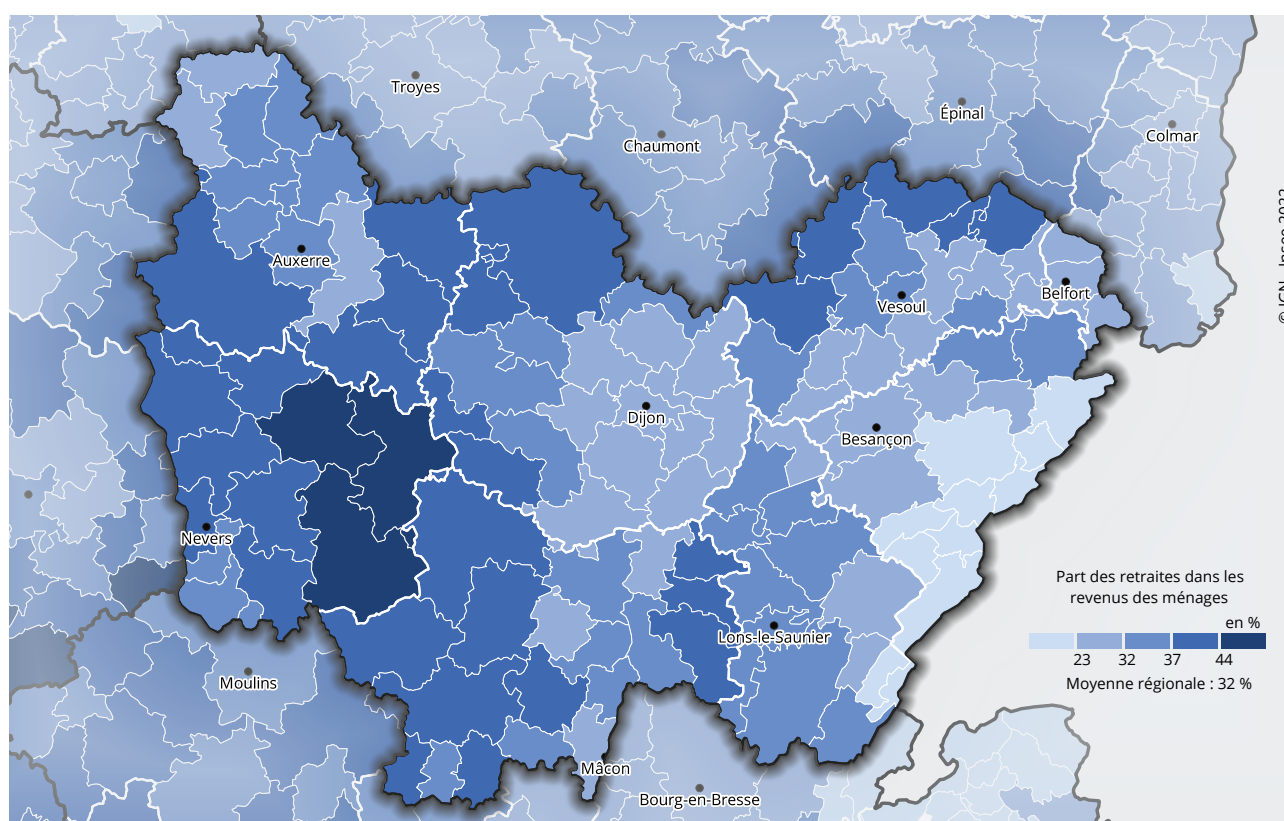
Le poids des retraites est-il élevé dans les territoires ?

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les plus âgées de l'Hexagone. Ainsi, les pensions, les retraites et les rentes représentent une part importante des revenus dans la région, ce qui peut constituer une fragilité pour les territoires. Les

revenus des retraités sont par définition inférieurs à ceux des actifs. Dans la région, les territoires les plus dépendants des retraites sont localisés au nord de la Haute-Saône et à l'ouest de la région, plus particulièrement dans le Morvan. Dans la communauté de

communes de Morvan Sommets et Grands Lacs, plus de la moitié des revenus des ménages est issue des retraites. À l'inverse, cette proportion est plus faible dans les intercommunalités de l'est de la région et le long d'un couloir qui s'étend du nord de Dijon à Mâcon.

► Part des retraites dans le revenu des ménages dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

• **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

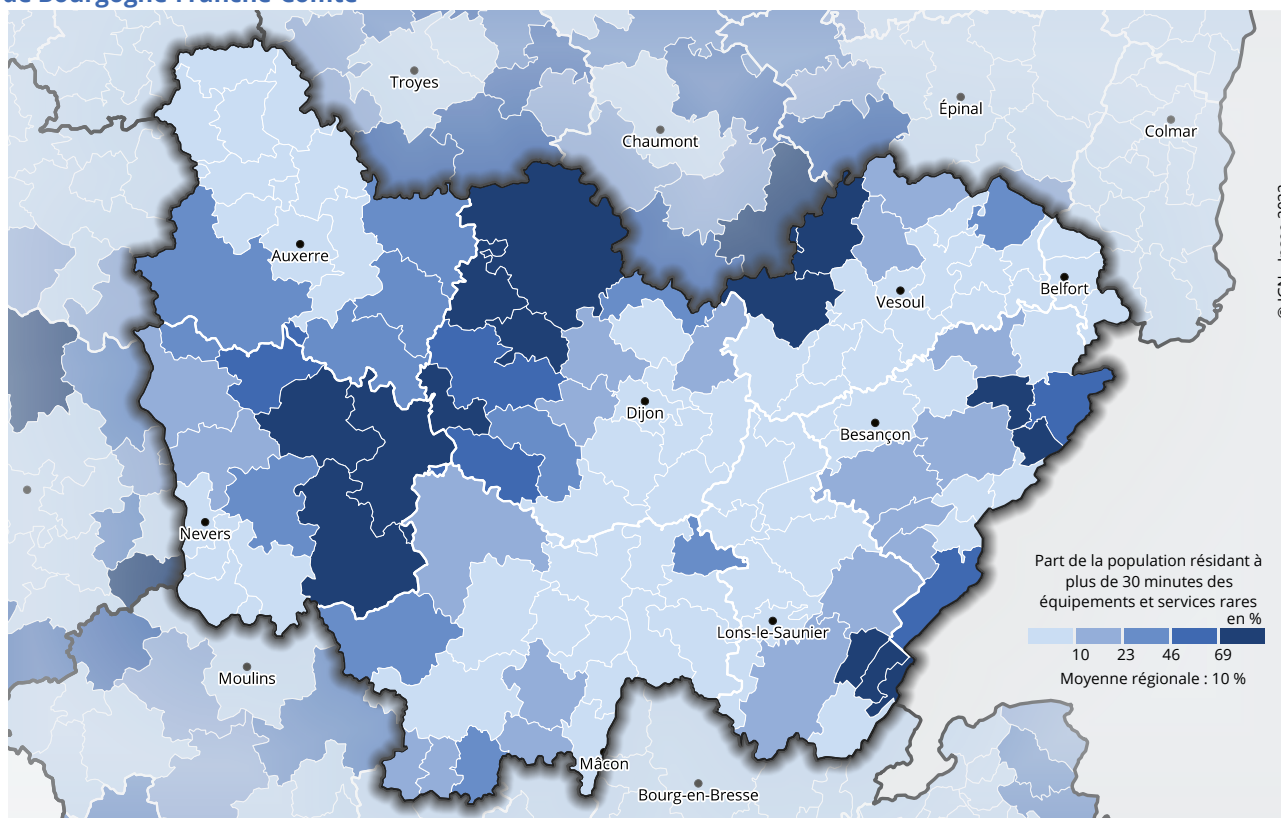
Les habitants sont-ils éloignés des équipements et services rares ?

L'accessibilité aux services et équipements de « haut niveau » est inégale dans la région, du fait d'une concentration de ces équipements dans les villes les plus peuplées. Ainsi, les habitants résidant dans les territoires les plus enclavés sont très

éloignés de certains équipements et services rares, orientés dans le domaine de la santé, des services publics et de l'action sociale. Dans plusieurs intercommunalités, éloignées des pôles, l'ensemble de la population vit à plus de 30 minutes des services et équipements

rare. Le relief de la bande frontalière suisse peut également rendre difficile l'accessibilité. En règle générale, dans les intercommunalités les plus peuplées, l'ensemble de la population accède en moins de 30 minutes aux équipements et services de « haut niveau ».

► Part de la population éloignée des équipements et services rares dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Base permanente des équipements 2020, distancier Métric.

► Sources

Les données sont issues de la **base permanente des équipements** au 1^{er} janvier 2020. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public. Elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme

► Pour en savoir plus

● Hilal M., Piguët V., « Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales », ANCT, novembre 2020.

► Définitions

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il peut s'agir d'un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), d'une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou d'un service (commerce, banque, tribunal, etc.). Les **équipements rares** dits de « haut niveau » sont composés de 54 équipements (cf. Annexe). Ils regroupent les services et les équipements les plus rares sur le territoire.

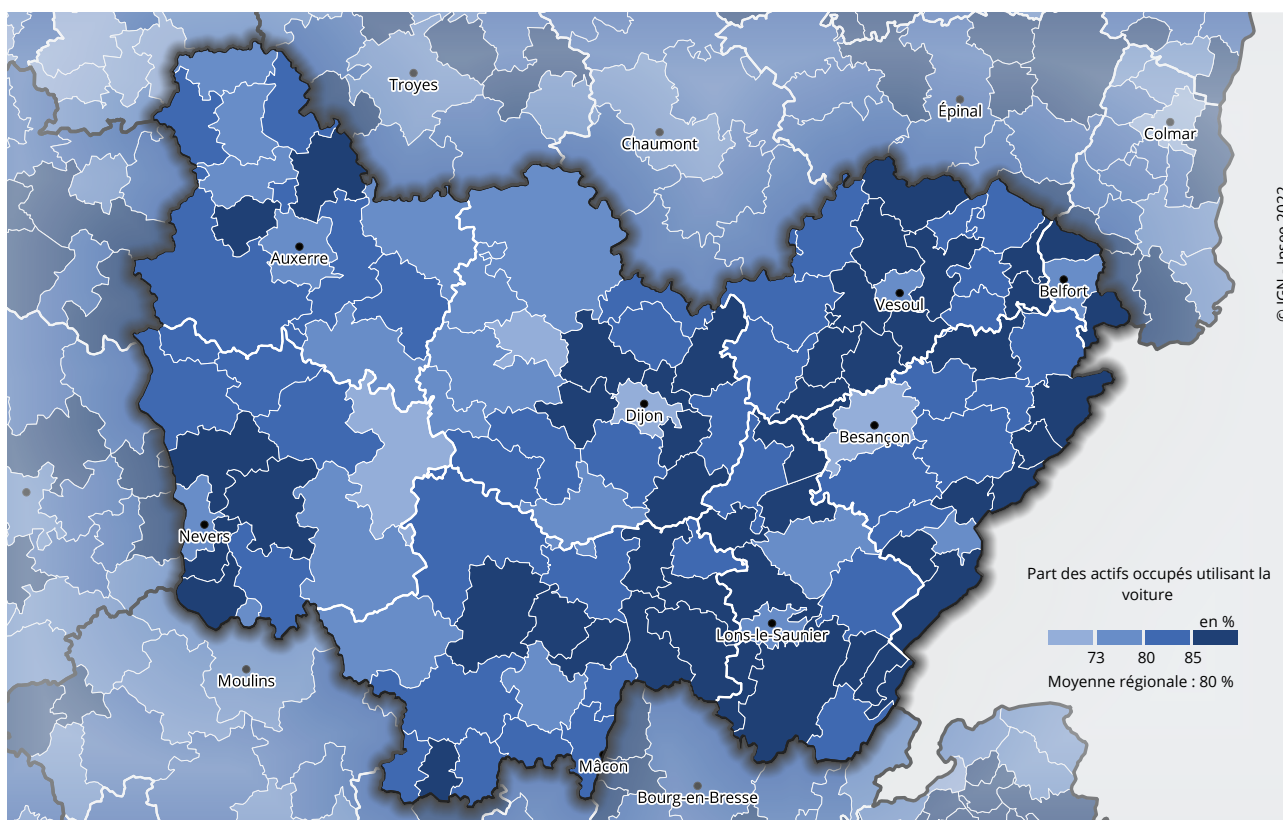
Quels sont les territoires fortement dépendants de l'usage de la voiture pour aller travailler ?

En Bourgogne-Franche-Comté, huit actifs occupés sur dix utilisent quotidiennement leur voiture pour aller travailler. L'usage massif de la voiture entraîne des effets négatifs (pollution, accidentologie, surcoût, etc.). La hausse du prix des carburants fragilise le budget des habitants qui dépendent de leur véhicule pour se rendre au travail. Les usagers de la

voiture sont en proportion plus nombreux notamment en périphérie des pôles d'emploi. Les transports en commun sont une alternative à la voiture à condition d'exister, et d'être adaptés et utilisés. Dans la région, la topographie et la densité de population ne permettent pas à une majorité d'actifs de disposer de transports en commun. Seuls 6 %

d'entre eux les utilisent. Les habitudes de déplacement pourraient évoluer avec le développement du télétravail. Les périodes de renchérissement et de pénurie des carburants favorisent aussi une utilisation plus importante des transports en commun et des modes alternatifs à l'autosolisme.

► Part des actifs occupés utilisant la voiture pour se rendre au travail dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, recensement de la population 2018.

► Pour en savoir plus

- **Brion D.**, « Des différences locales sur le prix des carburants », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 94, février 2022.
- **Pilarski C., Rene Y.**, « Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, les trajets s'allongent et l'automobile reste reine », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 81, décembre 2020.

► Définition

Les personnes recensées indiquent le mode de transport qu'elles utilisent le plus souvent pour aller travailler. La **voiture** inclut les camions et les fourgonnettes.

Annexes



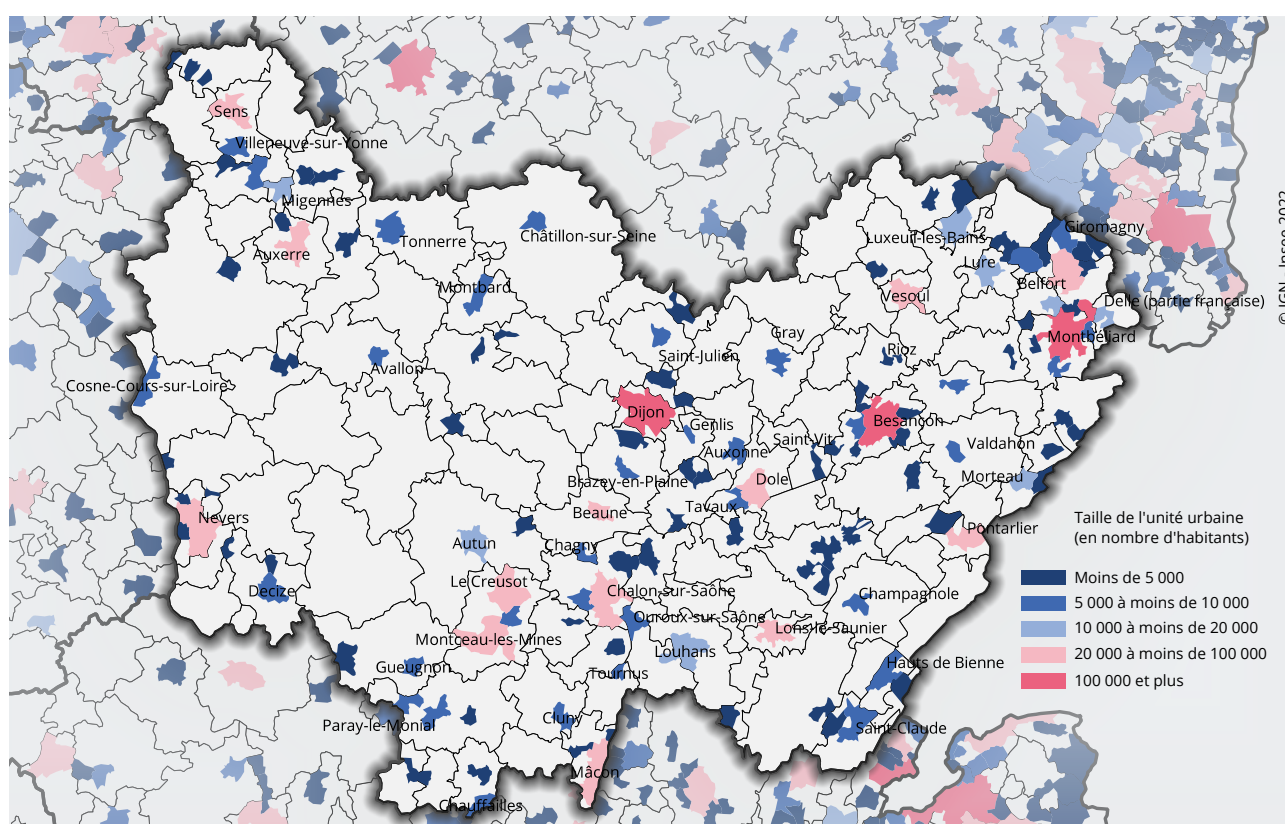
Les unités urbaines

La Bourgogne-Franche-Comté est la région la moins urbanisée de France métropolitaine. Elle compte 129 unités urbaines dans lesquelles résident 57 % de ses habitants. Ces unités urbaines sont souvent de petites tailles : près de

9 sur 10 comptent moins de 20 000 habitants. 71 comptabilisent moins de 5 000 habitants, 34 de 5 000 à moins de 10 000 habitants et 8 de 10 000 habitants à moins de 20 000 habitants. Seules les unités urbaines de Dijon,

Besançon et Montbéliard rassemblent plus de 100 000 habitants. Ces trois unités urbaines abritent 18 % de la population régionale.

► Zonage en unités urbaines



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (<https://www.insee.fr/fr/information/4802589>).

Les aires d'attraction des villes

Les aires d'attraction des villes (AAV) structurent le territoire : elles sont constituées de pôles à forte densité de population offrant un minimum de 1 500 emplois. Leurs couronnes, et plus généralement, leurs espaces d'influence en font également partie.

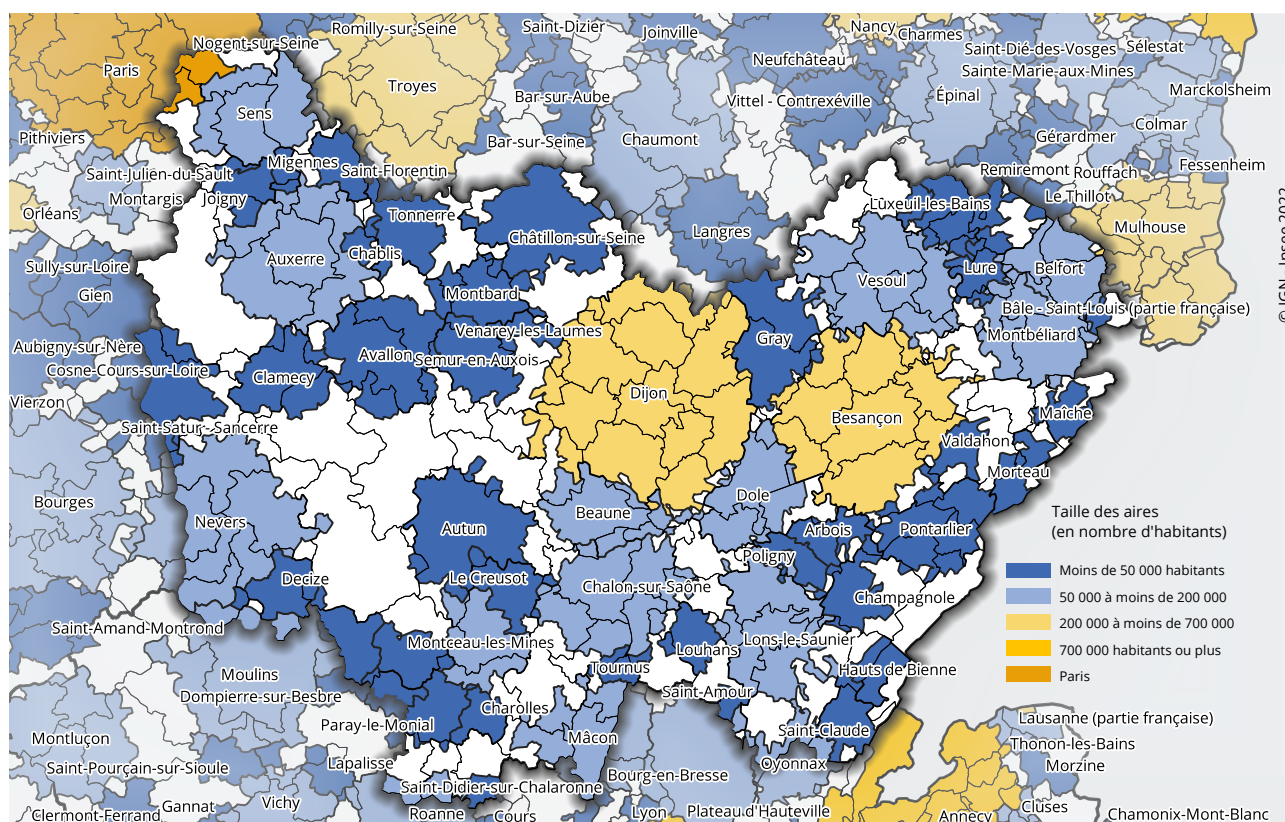
Les 55 AAV de Bourgogne-Franche-Comté concentrent 90 % de l'emploi et de la population.

La majorité des AAV de la région comptent moins de 50 000 habitants.

Les deux plus grandes, Dijon et Besançon, comptent respectivement

410 500 et 279 200 habitants. Avec la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté est la seule région de métropole à n'avoir aucune aire de plus de 500 000 habitants.

► Zonage en aire d'attraction des villes



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

Le zonage en **aires d'attraction des villes 2020** se substitue au zonage en aires urbaines 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini principalement à partir de critères de densité et de population, ainsi que d'une couronne constituée des communes environnantes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Un seuil d'emplois (1 500) est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Les très grands pôles coïncident avec la définition d'Eurostat des « cities » pour permettre des comparaisons internationales et visualiser l'influence en France des villes étrangères (<https://www.insee.fr/fr/information/4803954>).

► Pour en savoir plus

- **Desnoyers C., Ville H.** « Les aires d'attraction des villes en Bourgogne-Franche-Comté : des aires de petite taille et peu dynamiques démographiquement », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 111, novembre 2020.

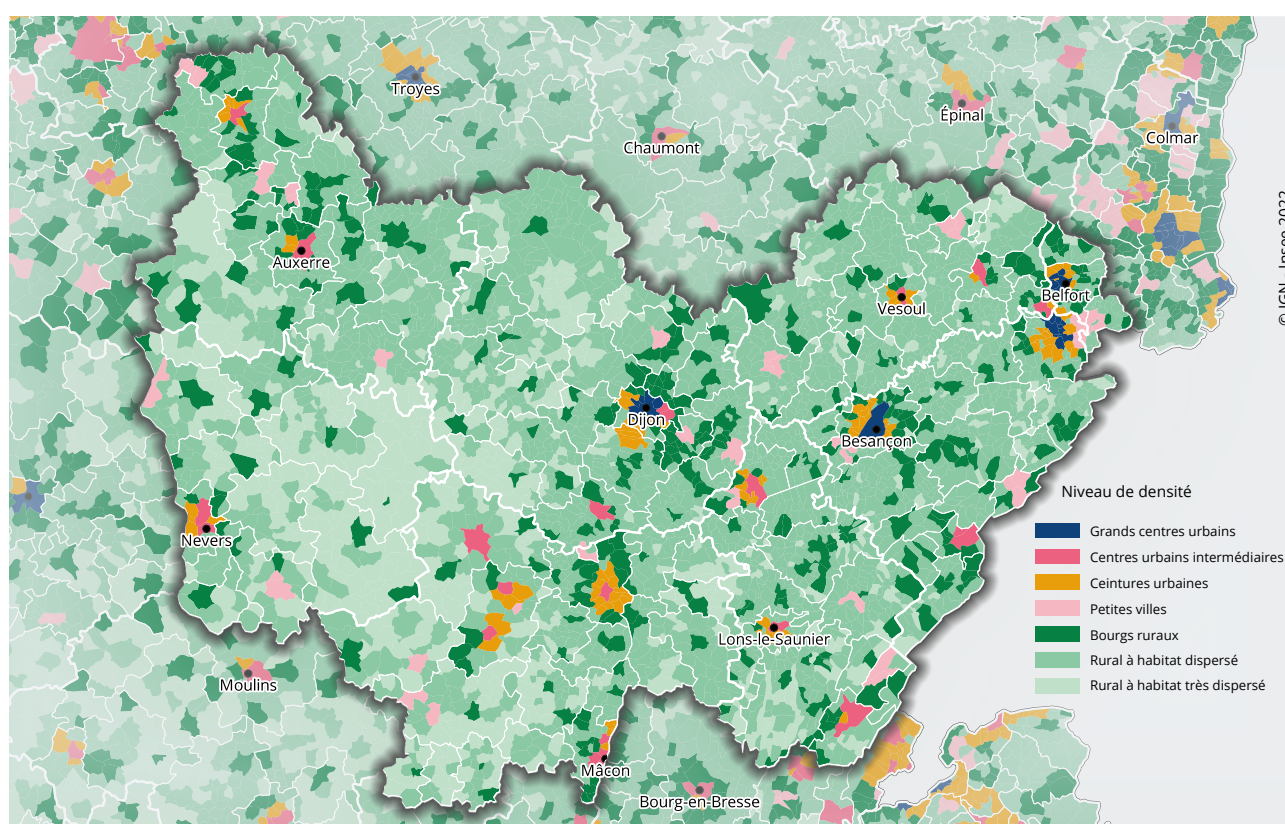
La grille communale de densité

La région Bourgogne-Franche-Comté est la première région rurale de France. Au 1^{er} janvier 2018, 55 % de la population régionale réside dans une commune rurale contre seulement un tiers au niveau national. Près de 95 % des 3 700 communes et de la

superficie de la région sont localisées dans l'espace rural. Trois types de ruralité coexistent dans ces espaces peu denses : les bourgs ruraux (91 hab/km² en moyenne), le rural à habitat dispersé (30 hab/km²), et le rural à habitat très dispersé

(11 hab/km²). À l'opposé, l'espace urbain est composé des grands centres urbains (2 018 hab/km²), des centres urbains intermédiaires (698 hab/km²), des ceintures urbaines (260 hab/km²) et des petites villes (225 hab/km²).

► Grille communale de densité



Source : Insee, Recensement de la population 2018.

► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>).

Les emplois abrités et exposés (G1 à G4)

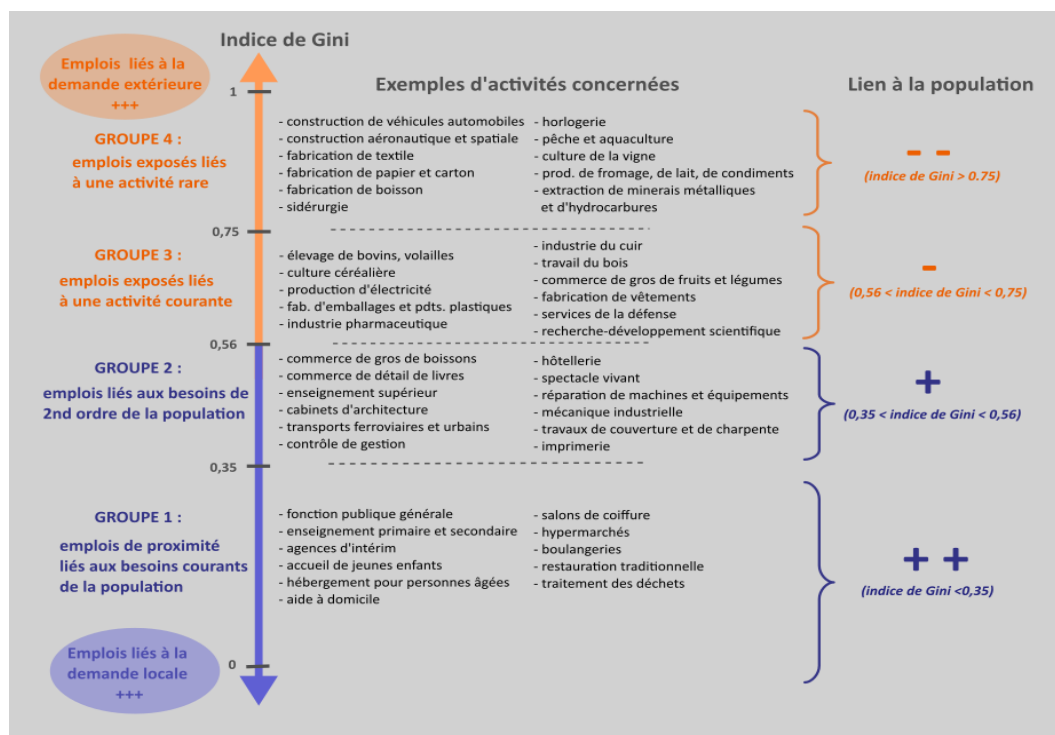
Les travaux de Frocrain & Giraud sur la question des emplois abrités et exposés, constituent le point de départ de cette classification d'emplois. D'après leurs études, le secteur exposé correspond aux activités de biens et de services pouvant être produites dans un pays ou territoire et consommées dans un autre. Ainsi les emplois du secteur exposé sont en concurrence avec des emplois situés dans d'autres territoires. Ces emplois tendent à se concentrer géographiquement afin de profiter d'économies d'échelle, de l'accès aux infrastructures de transport ou à certaines matières premières. À l'inverse, le secteur abrité produit pour satisfaire exclusivement la demande intérieure et locale. Les emplois de ce secteur ne sont en concurrence qu'avec des emplois implantés dans la même zone. Ces activités sont spatialement beaucoup

plus dispersées que les activités exposées, puisqu'elles servent à des clients locaux. Elles ont tendance à suivre la répartition de la population et des revenus. Les travaux des deux chercheurs se sont notamment appuyés sur les données du recensement de la population pour estimer l'emploi et de la comptabilité nationale pour estimer la demande adressée aux ménages et aux entreprises.

La publication citée en référence en bas de page a mesuré le lien entre la répartition de l'emploi et la répartition de la population à un niveau plus détaillé de la nomenclature d'activités française (NAF). Les données du recensement de la population ont ainsi été utilisées pour disposer de l'emploi selon les 732 postes de la NAF. Les répartitions des emplois et de la population par zone d'emploi ont été comparées à l'aide d'un indice de Gini

pour ces 732 activités. Ce calcul permet *in fine* de mesurer simplement la dépendance d'une activité à la présence de la population locale. Ce lien est représenté par un indice compris entre 0 et 1. Plus l'indice est proche de 0, plus la répartition de l'emploi correspond à celle de la population sur le territoire, synonyme que l'emploi dépend essentiellement de la demande locale. À l'inverse, un indice proche de 1 signifie que la répartition de l'emploi ne dépend pas de la répartition de la population, donc dépend davantage de la demande extérieure. Les indices de Gini ainsi obtenus pour les 732 sous-classes ont été hiérarchisés et répartis en 4 groupes d'emplois, du groupe ayant les indices les plus faibles, à celui ayant les indices les plus élevés. Les groupes se distinguent ainsi les uns des autres par leur lien avec la demande locale ou la demande extérieure.

► Les activités de la NAF peuvent être réparties en 4 groupes selon leur lien avec la demande locale



Source : Insee, Recensement de la population 2016.

► Pour en savoir plus

- Chassard M. « Emploi en Bourgogne-Franche-Comté, de grandes agglomérations dépendantes de la demande locale et de petits territoires spécialisés très exposés à la demande extérieure », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 77, octobre 2020.

Les services et équipements rares

Les services et équipements rares sont issus de la publication citée en référence en bas de page.

Liste des services et équipements rares

| | |
|--|--|
| Autre établissement pour adultes et familles en difficulté | Etablissement santé moyen séjour |
| Spécialiste en psychiatrie | Spécialiste en pédiatrie |
| Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires | Produits surgelés |
| Police | Adultes handicapés : hébergement |
| Location automobiles, utilitaires légers | Hypermarché |
| Réseau de proximité pôle emploi | Enfants handicapés : hébergement |
| Etablissement psychiatrique | Poissonnerie |
| Etablissement santé court séjour | Dialyse |
| Formation santé | CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale |
| Aide sociale à l'enfance : hébergement | Tribunal de grande instance |
| Personnes âgées : soins à domicile | Audio prothésiste |
| Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie | Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle |
| Adultes handicapés : services d'aide | Travail protégé |
| Urgences | Psychomotricien |
| Théâtre | Spécialiste en pneumologie |
| Tribunal d'instance | Structure psychiatrique en ambulatoire |
| Spécialiste en oto-rhino-laryngologie | Tribunal de commerce |
| Aide sociale à l'enfance : action éducative | Direction Départementale des Finances Publiques |
| Supérette | Salle non spécialisée |
| Centre de santé | Magasin de revêtements murs et sols |
| Lycée d'enseignement professionnel | Spécialiste en stomatologie |
| Centre de formation d'apprentis hors agriculture | Adultes handicapés : services de soins à domicile |
| Musée | Etablissement santé long séjour |
| Conservatoire | Transfusion sanguine |
| Maternité | Autre formation continue |
| Institut universitaire | Hospitalisation à domicile |
| Conseil de prud'hommes | UFR |

► Pour en savoir plus

- **Hilal M., Piguet V.** « Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales », ANCT, novembre 2020.

Sources et définitions



Sources

Recensement de la population

L'ensemble des données relatives à la démographie et à l'emploi de ce dossier sont issues du recensement de la population. Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc. Les données du recensement sont diffusées chaque année. Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement toutes les communes de moins de 10 000 habitants et 40 % des logements des communes de plus de 10 000 habitants au cours d'une période de cinq ans.

Filosofi

Cette source permet de disposer d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale. Elle permet de produire des indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc. des revenus par unité de consommation) sur l'ensemble de la population ainsi que sur des sous-populations. Elle permet également d'obtenir des taux de pauvreté monétaire et des indicateurs de structure des revenus. Ce dispositif remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

Base permanente des équipements

La base permanente des équipements (BPE) est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année.

En 2020, elle porte sur 188 services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

La BPE est construite à partir de sources administratives diverses. Elle rassemble des données sur des points d'accès aux services destinés à la population, ou équipements, localisés à des niveaux géographiques fins : communes, territoires infra-communaux pour la plupart des types d'équipement.

Par la connaissance fine des territoires qu'elle permet, la BPE constitue un outil d'aide à la décision privilégié. Elle permet notamment d'étudier la structure de l'offre de services sur un territoire : volume d'équipements, présence ou absence, concentration ou dispersion, mise en évidence de pôles de services ou de territoires dépourvus de services, calcul de distances entre communes équipées et non équipées, calcul de taux d'équipement par la mise en rapport des équipements et leurs utilisateurs potentiels, constitution de paniers d'équipements sur une thématique particulière, etc.

Définitions

Le zonage en **aires d'attraction des villes 2020** se substitue au zonage en aires urbaines 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini principalement à partir de critères de densité et de population, ainsi que d'une couronne constituée des communes environnantes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Un seuil d'emplois (1 500) est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Les très grands pôles coïncident avec la définition d'Eurostat des « cities » pour permettre des comparaisons internationales et visualiser l'influence en France des villes étrangères (<https://www.insee.fr/fr/information/4803954>).

La **densité démographique** est définie par le nombre d'habitants rapporté à la superficie.

Les **diplômés du supérieur** sont les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de niveau bac+2.

L'**économie présenteielle** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **emplois du « groupe 1 »** correspondent aux emplois de proximité liés aux besoins courants de la population (hypermarché, boulangerie, accueil de jeunes enfants, fonction publique générale, etc.).

Les **emplois des « groupes 3 et 4 »** désignent les emplois liés à la demande extérieure.

Les emplois du **« groupe 3 »** correspondent aux emplois exposés liés à une activité courante (industrie pharmaceutique, fabrication de vêtement, production d'électricité, etc.). Ceux du **« groupe 4 »**, désignent les emplois liés à une activité exposée rare (construction automobile, culture de la vigne, horlogerie, etc.).

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il peut s'agir d'un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), d'une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou d'un service (commerce, banque, tribunal, etc.).

Les **équipements rares dits de « haut niveau »** sont composés de 54 équipements (cf. Annexe). Ils regroupent les services et les équipements les plus rares sur le territoire.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface (<https://www.insee.fr/fr/information/6439600>).

L'**indice de vieillissement** de la population en âge de travailler est le rapport de la population âgée de 50 à 64 ans sur celle de 15 à 34 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés.

Le **rapport interdécile** (D9/D1) permet de mesurer les inégalités d'une distribution.

La **population en âge de travailler** se définit comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Le focus sur la **population non scolarisée** permet de s'affranchir des populations étudiantes et donc de quantifier plus précisément la main-d'œuvre disponible.

Hors pensions et retraites, les **prestations sociales** comprennent :

- les **aides au logement**, notamment l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement social (ALS) ;
- les **minimas sociaux**, notamment le minimum vieillesse, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), la prime d'activité ;
- les **prestations familiales**, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), les allocations familiales (AF), le complément familial (CF).

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (<https://www.insee.fr/fr/information/4802589>).

Les personnes recensées indiquent le mode de transport qu'elles utilisent le plus souvent pour aller travailler. La **voiture** inclut les camions et les fourgonnettes.

Atlas des fragilités territoriales en Bourgogne-Franche-Comté

Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté

n° 7


Novembre 2022

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Insee ont réalisé un « Atlas des fragilités » avec pour objectif de permettre d'établir un état des lieux territorialisé, et ainsi faciliter la mise en œuvre d'actions opérationnelles ciblées.

Cet atlas vise à identifier les dynamiques qui traversent les 113 intercommunalités de la région. En présentant les fragilités relatives de chaque territoire les uns par rapport aux autres, cela permet une comparaison facilitée.

L'analyse est abordée ici sous le prisme de questions ayant trait à la démographie, à la population en âge de travailler, à l'emploi et aux conditions de vie.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur www.insee.fr

 [@InseeBFC](https://twitter.com/InseeBFC)

